

# LA TRIBUNE LYONNAISE

Journal indépendant  
ORGANE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES, COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES



Journal est mis en vente le Samedi matin.

Abonnements : Rhône et départements limités... 5 fr. 6 mois, 1 an. 8 fr. France et Alsace... 6 fr. 10 fr. Union postale... 7 fr. 12 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

A. LEFÈBURE, Directeur et Rédacteur en chef.  
33, RUE THOMASSIN, 33

Adressez au Directeur toutes les Communications et Correspondances concernant  
LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION

ANNONCES :

Anglais, 4<sup>e</sup> page... 0 fr. 40 Réclames... 1 fr. A la 1<sup>re</sup> page... 1 fr. 75 Chronique... 1 fr. 75

Les Annonces sont reçues exclusivement par l'Office de Publicité Lyonnaise, 32, rue Centrale, Lyon.

## Notre Candidat

On sait avec quel soin nous avons toujours évité de poser le pied sur le terrain politique ; mais nul n'ignore cependant que nous sommes tout dévoués à la République.

La royauté nous paraît désormais impossible, dans les conditions où se trouve les prétendants.

Il importe donc que la République devienne réellement un gouvernement démocratique, qui s'occupe d'affaires et fasse régner la Justice.

A la base de l'édifice national, nous plaçons la souveraineté du peuple par le suffrage universel, comme nous plaçons au sommet, en dehors de toute discussion, l'unité et la grandeur de la France. Au reste, à tous les degrés de la hiérarchie sociale — sans laquelle il n'y a ni ordre ni prospérité, — nous voulons, pour tous, sans exception, la même liberté dans d'équales conditions de droits et de devoirs.

C'est pourquoi nous appuyons chaudement la candidature de

## J. Guillaumou

choisi par le Comité central des républicains du Rhône, et la recommandons à tous nos amis de la 2<sup>e</sup> circonscription (Brotteaux, etc.). Il importe que son nom sorte de l'urne, et les électeurs le comprennent.

VIVE J. GUILLAUMOU!  
VIVE LA RÉPUBLIQUE!

## A NOS LECTEURS

Nous allons entrer dans notre troisième année d'existence. C'est déjà une longue carrière parcourue, si nous la mesurons à celles qu'ont vécu tant de feuilles nées après nous. Aussi, malgré la défection inattendue de quelques-uns, voyons-nous venir à nous une foule de concours précieux qui nous avaient été refusés tout d'abord ; et les sympathies qui nous entourent s'affirment chaque jour par le nombre grandissant de nos abonnés.

Ce dévouement de nos lecteurs, nous le devons à la netteté de nos principes, — liberté et justice, — et à la persévérance avec laquelle nous avons combattu sur notre route tous les abus que nous rencontrions ou qui nous étaient signalés. Nous l'avons fait sans haine et sans passion, mais sans hésitation. Quand nous nous sentons forts de notre droit, qui saurait nous empêcher d'accomplir notre devoir ?

Inspection, douanes, octroi, voirie, transports, — toutes les administrations et toutes les compagnies — ont dû tour à tour entendre nos réclamations, qui étaient celles du commerce et de la consommation ; et tour à tour, sur les divers points où nous avons porté nos efforts, elles ont cédé à nos revendications les plus légitimes.

Est-ce tout ? La lutte est à peine commencée. Elle restera courtoise, mais indomptable.

Que sera-ce, lorsque la « Tribune » sera organisée pour paraître deux fois par semaine et ne laissera ni repos ni trêve à ceux qui entravent la liberté du travail ou le cours des affaires ?

Cette heure n'est plus loin sans doute.

Que tous ceux qui ont à se plaindre des services publics s'en viennent à nous : nous leur prêterons aide et protection. Ce qui fait la force et l'audace de ceux qui tracassent ou oppriment, c'est le silence et la peur de leurs victimes. Si celles-ci rient, ils tremblent. Si autour d'eux on sème la lumière de la publicité, ils rentrent dans l'ombre et se cachent. Ils voudraient bien rester dangereux, mais ils deviennent impuissants.

Du jour où nous serons « tout le monde », les mots de Liberté, d'Égalité et de Fraternité ne seront plus une vaine devise — derrière laquelle s'embusquent les maîtres ou les oppresseurs.

L'année qui finit a été désastreuse pour beaucoup. Nous faisons des vœux sincères pour que celle qui va commencer soit particulièrement prospère pour tous — amis et adversaires (car nous ne comptons point d'ennemis). — C'est le souhait de bonne année que nous leur adressons.  
A. L.

## Les Affaires sérieuses

La France a eu, pendant dix ans, une période de prospérité vraiment merveilleuse. Nos budgets se soldaient régulièrement par des excédents considérables, et l'Épargne confiante et inépuisable, absorbait, sans hésiter, les titres multicolores que les banques d'émission lui offraient sans compter. La confiance était à l'ordre du jour, et nos richesses semblaient inépuisables. Nous étions à l'âge d'or !

Pourquoi tout cet échafaudage de prospérité sans précédents s'est-il subitement écroulé en 1882, entraînant tant de ruines et faisant succéder la méfiance la plus absolue à l'optimisme des dernières années ?

Nous ne croyons pas, d'accord avec M. Léon Say, dont nous ne partageons cependant pas les idées empreintes d'exagération qu'il a émises dans sa brochure sur la politique financière de la France, que la crise de janvier ait eu pour cause la difficulté de liquider un certain nombre d'opérations de bourse engagées sur les actions de l'Union Générale. Nous pensons plutôt que cette crise a été amenée par l'excès de création d'affaires improductives et surtout par la fondation de trop de maisons de banque qui n'avaient d'autres moyens que les émissions pour faire face aux frais énormes de leur publicité.

L'épargne a été surmenée, ses ressources ont été épuisées. Et le même phénomène s'est produit dans nos finances d'État, dont les ressources éventuelles avaient été escomptées pour l'exécution de nos grands travaux publics.

Il n'est donc pas surprenant que le public se soit alarmé de voir partout des ruines. Il a eu peur, et, obéissant à une loi essentielle à la nature humaine, il a renversé les idoles qu'il adorait la veille, tombant ainsi d'une exagération dans une autre.

Il est temps, suivant nous, de revenir à des idées plus saines et de profiter des fautes passées qui portent avec elles un enseignement salutaire, pour apprécier la situation sous son vrai jour.

Si nos conseils pouvaient avoir quelque poids auprès de nos lecteurs, nous leur dirions : « Il faut étudier scrupuleusement votre portefeuille et en bannir sans pitié tous les titres improductifs ou douteux. Quant au emploi des capitaux il faut le faire en achat de rentes nationales ou de valeurs industrielles de toute solidité. »

Les affaires industrielles ont été les plus délaissées ; elles étaient les meilleures. Elles sont connues et tangibles. Pourquoi leur a-t-on préféré tout ce qui était lointain et hypothétique ? On y reviendra forcément.

Déjà, on parle d'une affaire qui se présente dans des conditions exceptionnellement avantageuses, où nos lecteurs n'hésiteront pas à s'engager en pleine sécurité. Il s'agit d'une « Société Lyonnaise d'Imprimerie » qui doit rapporter un minimum de 20 pour cent. Nous aurons sans doute à y revenir, à moins que l'opération ne se traite sous le manteau, entre capitalistes ; mais nous espérons que le public sera appelé à en bénéficier. Il ne s'agit d'ailleurs que d'une toute petite opération de cent cinquante mille francs. Ce ne sont pas les garanties qui manquent.

## RÉCLAMATIONS

Monsieur le Rédacteur en chef de la Tribune Lyonnaise,

C'est sous le coup de l'indignation la plus vive que je viens vous demander l'hospitalité de vos colonnes. La rue Franklin, où j'habite, devient, à partir de minuit, le rendez-vous des messieurs à la casquette et de leurs aimables compagnes. Si elles se contentaient d'arpenter silencieusement l'asphalte il n'y aurait pas grand mal ; mais, à partir de 8 heures, il est impossible à toute femme honnête de se hasarder seule dans la rue sans être cinglée des injures les plus grossières et des mots les mieux choisis du vocabulaire poissard. Je ne parle pas des difficultés qu'on éprouve à se débarrasser de ces mégères, c'est là comme ailleurs. Mais

ce qui motive surtout cette lettre, c'est qu'il est absolument impossible de dormir. La nuit se passe en surnales qui troublent complètement le repos des honnêtes habitants du quartier.

C'est à la police, payée par les honnêtes gens pour les protéger contre les coquins à aviser.

Agrérez, Monsieur le Rédacteur, avec mes remerciements bien sincères l'assurance de ma considération distinguée.

Un de vos lecteurs assidus

## Nos chemins

Les rues de Lyon, dit un de nos confrères, sont dans un état de saleté digne des vieux quartiers de certaines villes du Midi.

« La place Bellecour ressemble au marais des Echeis. »

« Ce n'est encore rien à côté des chemins du 5<sup>e</sup> arrondissement. »

« Choulans est devenu impraticable. »

« Quant au chemin de St-Just à St-Simon, on ne peut plus y passer ni à pied ni en voiture. »

Est-ce vraiment si grave que cela ?

Certes, nous ne demandons pas mieux que de joindre nos condoléances à ces plaintes ; mais que faire avec un pareil temps qui détrempait les plus solides terrains ? Comment nettoyer notre place Bellecour ? La balayer ? Mais les cantonniers nous l'emportent peu à peu au bout de leurs balais et nous laisseront un fossé. Faudrait-il l'installer comme un jardin ou l'empêtrer comme un chemin vicinal ? Vaut-il mieux la paver, en pierre ou en bois, l'enduire d'asphalte et en faire un rink, digne des meilleurs patins à roulettes ? Quand il pleut, il faut supporter la boue.

## LES NOUVEAUX TARIFS de la Compagnie P.-L.-M.

Ce n'est point seulement de Lyon que partent d'énergiques protestations contre les nouveaux tarifs proposés à l'homologation ministérielle par la Compagnie P.-L.-M. Voici aussi Saint-Etienne qui élève la voix. La Chambre syndicale du Commerce des liquides du département de la Loire marche hardiment dans la voie que lui a ouverte la Chambre syndicale du Commerce en gros de vins et spiritueux de Lyon.

Après avoir fait remarquer à M. le Ministre des Travaux publics que Saint-Etienne n'aurait pas à se réjouir longtemps d'avoir obtenu, par sa bienveillante intervention, la dénomination des gares du Clapiet et de Bellevue dans le tarif spécial n° 13 pour le transport des vins, M. Bouffal, président de la Chambre syndicale du Commerce des liquides, soumet une série d'observations, dont nous détachons les principaux passages :

« Et d'abord, d'après le tarif général, le transport des vins, par exemple de Cette à Saint-Etienne, coûterait, à l'avenir, 28 fr. 30, au lieu de 22 fr. 10, qu'il coûte aujourd'hui. Voilà déjà une augmentation considérable et sensible de 6 fr. 20. Que si maintenant nous examinons le tarif spécial n° 13 (petite vitesse) consacré aux vins, nous nous trouvons encore en présence tout à la fois et d'une augmentation de prix et d'une condition restrictive qui rend impossible, pour la plupart des expéditions de vins, l'application du nouveau tarif spécial n° 13, barème A. »

« Ainsi, d'après la comparaison même des tarifs n° 13, anciens et nouveaux, faite par la Compagnie P.-L.-M., il est avéré que les nouveaux tarifs spéciaux nous imposent une augmentation de 1 fr. 80 par tonne. De plus, même à ce prix déjà forcé, nous ne pourrions user du tarif spécial qu'à la condition de faire des expéditions de cinq tonnes au moins, ou de payer pour ce poids. Or, cinq tonnes représentent, en vins, dix muids ou vingt-cinq pièces environ. C'est là une expédition d'une grande importance et qui a rarement lieu pour la plupart des marchands de vins en gros de la province. Imposer cette condition de quantité, c'est donc rendre réellement impossible, comme nous l'avons dit plus haut, l'application du tarif spécial (petite vitesse) n° 13 ; c'est, par suite, enchaîner les transports des vins d'une façon excessive, et, par là, porter une atteinte grave aux intérêts du commerce des liquides. »

« La Compagnie P.-L.-M. invoque, pour justifier ces exigences léonines, une raison qui est tout un prétexte qu'une raison, car elle est tout à fait inexacte. »

« Suivant elle, en effet, ses relevements de prix « sont sans aucune importance, » car ils « n'atteindraient que les consommateurs qui se « font adresser quelques pièces de vin, de temps « en temps, pour leur consommation personnelle. » Ce n'est là, évidemment, qu'un subterfuge. Le consommateur, qui s'approvisionne directement au vignoble, n'achète pas vingt à dix pièces est déjà un revendeur, un marchand ; il fait ainsi acte de commerce et a, par conséquent, droit aux prétendues faveurs faites par la Compagnie au commerce. Si la Compagnie

P.-L.-M. avait voulu n'atteindre que le consommateur, elle n'aurait pas élevé à un chiffre aussi fort que 5,000 k. log. ses conditions de tonnage. Quant aux faveurs faites au commerce, nous venons de démontrer, par les tarifs généraux et par les tarifs spéciaux, que ces faveurs n'existent pas, car les taxes proposées sont plus élevées que les taxes actuellement en vigueur.

« La Compagnie P.-L.-M. énonce donc plus qu'une exactitude quand elle dit qu'à côté des relevements de prix qui (toujours d'après elle) doivent atteindre particulièrement le consommateur, elle a fait pour les « expéditions commerciales, par wagons complets, de notables « réductions. » De tous côtés, elle ne fait, pour la ville de Saint-Etienne du moins et pour son commerce de vins, qu'augmenter les prix des tarifs anciens. Ici, en effet, elle élève de 6 fr. 20 par tonne le tarif général ; là, elle rend impossible l'application du tarif spécial n° 13 futur, qui, lui-même, est néanmoins de 1 fr. 80 plus élevé que le tarif spécial n° 13 actuellement en usage. »

« En vain, nous cherchons des raisons plausibles pour de telles augmentations. Le vin n'a pas cessé, que nous sachions, d'être une boisson de première nécessité, et, par conséquent, digne de certaines faveurs au même titre que les céréales et la viande, considérées comme des aliments de première nécessité aussi. La Compagnie P.-L.-M. n'a pas à craindre non plus de voir baisser ses recettes et les dividendes de ses actionnaires, en maintenant, au moins, les anciens prix de transport qui ont fait sa prospérité, dans un moment où le trafic était moins important qu'aujourd'hui et où elle avait à faire face à de lourdes charges de premier établissement. »

« Il est inutile de faire remarquer que l'augmentation des transports, demandée par la Compagnie, retomberait comme un impôt d'un nouveau genre sur la classe ouvrière, qui consomme le plus de vin, par suite de la durée et des fatigues de son travail quotidien. »

## Causerie agricole

Qu'est-ce que le sol ? Une table. Que sont les végétaux ? Des convives. Convives d'une excessive voracité, et qui se disputent à qui mieux mieux les aliments servis sur la table par la nature ou l'homme. Tous veulent une place au soleil ; mais malheureusement ce sont bien souvent ceux qui nous sont les moins utiles qui apportent dans le combat pour la vie, le plus d'acharnement et de persistance.

Il semble dire à l'homme que la terre n'appartient qu'à lui ou à eux ; aussi de tout temps la culture des végétaux utiles a-t-elle fait de tous ceux qui s'en occupent des êtres rudes au labeur, des combattants de chaque jour, qui partout extirpent la ronce et le chiendent pour faire fructifier le froment et le raisin. A eux incombe la mission difficile de bien servir la table, à eux appartient le choix des aliments qui plaisent aux convives ; ces convives végétaux comme ceux de notre espèce s'épuisent en travaillant ; ainsi que ces derniers ils ont quelquefois besoin d'une nourriture plus fortifiante pour retremper leurs forces affaiblies par des récoltes successives et épuisantes.

Le sol lui-même, cette table que la nature avait primitivement fournie d'abondantes provisions de vivres, finit aussi par s'épuiser. Pourtant, ô ressources admirables ! là où le blé ne trouve plus l'aliment à sa convenance, la vigne pourra pendant de longues années fructifier abondamment. Puis quand enfin il n'y aura plus à manger pour elle, d'autres végétaux utiles viendront s'asseoir à la même table et fourniront à l'agriculteur de nouvelles ressources, au commerce de nouveaux bénéfices, à tout le monde enfin, de nouveaux moyens de subsistance et de fortune publique.

Le secret pourtant de tout cela est que certains végétaux vivent à la surface de la terre, tandis que d'autres vont puiser profondément dans ses entrailles les éléments nutritifs qui leur conviennent. Disons, pour continuer notre image, que les uns vivent sur la nappe, les autres, pour ainsi dire, sous la table, tandis que d'autres vivent entre la nappe et la table. A l'agriculteur donc le soin de bien placer chaque convive dans les conditions qui lui conviennent ; à lui donc encore ce autre soin de toute importance que l'aliment convenable soit toujours mis à la place la plus convenable. Ceci constitue ce qu'on appelle les assolements ou rotations intelligentes des cultures, qui permettent à l'agriculteur de tirer du sol le plus de produit possible, et cela le plus économiquement possible.

Bien assoler est peut-être le plus difficile pour l'agriculteur ; car outre qu'il faut tenir compte d'une infinité de choses qui concernent les plantes ou le sol, il faut encore faire la part d'une foule de circonstances relatives au climat ou l'on se trouve et aux variations atmosphériques du moment.

L'agriculteur routinier adopte tel ou tel autre assolement et s'y tient ; il le pratique aujourd'hui, comme il le pratiquait il y a dix ans, et alors il ne faisait que ce qu'il avait vu faire dans sa jeunesse. Est-il bon ! tant mieux ! — Est-il mauvais ! tant pis ! Comment le modifierait-il ? Il ignore les lois les plus élémentaires de physiologie végétale qui pourtant lui deviennent de jour en jour, plus indispensables.

Si quelque autre que lui, plus intelligent ou plus instruit, modifie ses assolements, améliore ses procédés culturaux, perfectionne ses instruments aratoires, augmente ses engrais, il

sourit ! sourit toujours ! bien convaincu, qu'un cultivateur doit suivre le sillon tracé par ses pères, et que la science n'aura jamais rien à démêler avec l'agriculture.

Le sentiment qui le porte à suivre la voie tracée par ses aïeux a sûrement quelque chose de respectable ; mais, depuis, la terre s'est épuisée, on lui a trop demandé ; en un mot, il n'y a presque plus d'aliment sur la table ; il faut tirer parti de tout ; du temps et des choses, pour rendre à cette nourrice du genre humain sa première fécondité.

Il faut donc faire mieux, toujours mieux ; modifier, améliorer sans cesse ; mais il faut savoir le pourquoi et le parce que de chaque chose, et pour cela il faut absolument que la pratique s'appuie sur la science, en d'autres termes, que l'agriculture suive les conseils de l'agronomie. A une condition pourtant : c'est que l'agronomie ne donnera à sa sœur aînée que d'excellents conseils, et encore, et surtout qu'elle parlera un langage intelligible pour l'agriculteur.

Oui, ce ne sont peut-être pas les livres sur la matière qui nous manquent ; mais que de fois le cultivateur, dont on a jusqu'ici dédaigné (à dessein peut-être), de développer les facultés qu'il a reçues de la nature, tout comme un autre, a fermé le livre de l'agronome, hélas ! sans y avoir rien compris.

De savant à savant cela va tout seul ; mais lorsque le savant veut descendre jusqu'à nous apprendre l'a b c agricole, il y a du tirage, et de part et d'autre, avec les meilleures intentions du monde, on se trouve complètement désappointé.

C'est donc du côté de la jeunesse qu'il faut se tourner. De cette jeunesse qui nous coûte tant à instruire, et à laquelle nous ne devons pas ménager l'enseignement agricole. Ne devons nous pas lui apprendre et lui bien inculquer que de notre temps on est pas plus déshonoré en se salissant les doigts avec de la terre, qu'en se salissant avec de l'encre ou avec toute autre matière de l'industrie. Ne devons-nous pas lui bien persuader que le devoir de l'homme est de travailler, et que ce devoir devient plus impérieux, lorsque le travail doit contribuer au relèvement de la patrie ?

La tâche est entreprise, espérons que nous n'y faillirons pas ; et peut-être un jour les fils des paysans seront-ils tout fiers de se dire que, si leurs aïeux ont pu ressembler à des bêtes farouches, c'est un grand bonheur pour eux d'être nés dans un temps où l'on apporte tant de soins à leur apprendre que par le travail, et l'économie, on arrive presque toujours à l'aisance et à l'honneur !  
J.-P. BEUR.

## L'impôt sur les Boissons

M. Marion a été chargé par la sous-commission des boissons de rédiger, pendant les vacances du Jour de l'An, un rapport sur la question du remplacement de l'impôt sur les boissons par un impôt de 50 cent. pour cent sur le revenu.

Voici, d'une manière précise, le système que M. Marion doit étudier :  
Le droit sur les alcools serait maintenu provisoirement, tel qu'il existe, sauf à en modifier le mode de perception.

Le droit de détail serait supprimé, donc plus d'exercice. Mais tous les débits de boissons à consommer sur place paieraient en compensation une licence supplémentaire équivalente à la moyenne des droits de détail payés pendant les trois premières années.

Enfin, les droits d'entrée et de circulation des vins, cidres, poirés et hydromels, les droits de fabrication sur les bières et vinaigres, seraient complètement supprimés.

Les quatre-vingt-cinq millions du produit actuel de ces divers droits seraient demandés à un impôt extraordinaire de 50 cent. 0/0 sur le revenu.

Dans la pensée de la sous-commission, le rendement de l'impôt sur le revenu serait établi par l'expérience.

On procéderait successivement d'année en année, en élevant la taxe sur le revenu, à la suppression des impôts qui pèsent le plus lourdement sur l'agriculture, le commerce et l'industrie.

Ainsi disparaîtrait assez rapidement les droits qui frappent le papier, les bougies, les huiles, les allumettes, le sucre, le café, l'impôt sur le sel, et enfin l'impôt sur la grande vitesse de 20 0/0, principal obstacle à l'abaissement des tarifs de chemins de fer, puisque les Compagnies offrent d'abaisser leurs tarifs également de 20 0/0, lorsque l'impôt sera supprimé.

Le remplacement de l'impôt sur la grande vitesse amènerait donc une réduction de 40 0/0 sur les tarifs.

## Les Surtaxes de l'Octroi de Lyon

La Chambre des députés vient de voter la loi qui suit :

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1883, jusqu'au 31 décembre 1887 inclusivement, est autorisée à l'octroi de Lyon, la perception des surtaxes suivantes :

Vins en cercles et en bouteilles 21,40 par hectolitre.

Alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, absinthes, esprits, liqueurs et fruits à l'eau-de-vie, 7 francs par hectolitre.

Ces surtaxes sont indépendantes des droits de 3,60 sur les vins et de 24 francs sur l'alcool qui continueront d'être perçus à titre de taxes principales.

Le Sénat ne peut manquer d'approuver. L'exposé des motifs de cette loi constatant que cette prorogation est demandée par la municipalité de Lyon, qui, pour entreprendre des travaux urgents dont la dépense est évaluée à 18 millions, considère comme indispensable pour équilibrer le budget communal de conserver le produit de ces deux surtaxes, évalué à 1 million 814,643 fr.

Plus de Déficit !

Le Globe, revue économique hebdomadaire, qui jouit d'une juste autorité, fait les observations suivantes au sujet du budget :

On sait que M. Ribot avait évalué les annulations de crédits pour la présente année à 30 millions, bien que la moyenne des sept derniers exercices eût été de 67 millions. Grâce à cette évaluation, comme les plus-values étaient de leur côté estimées à 140 millions et que les crédits supplémentaires sont de 220, le déficit ressortait à 80 millions. C'était la moitié de ce qu'il fallait pour justifier ces prédictions des pessimistes au service des grandes Compagnies.

Nous n'avons cessé ici de protester contre ce procédé de fabricants de déficits artificiels. La vérité a fini par se faire jour, et M. Say, dans le récent discours où il a eu l'art de donner un air de révélations, aux désaveux que les faits lui imposaient et aux démentis qu'il lui faisait s'adresser à lui-même et à ses amis, M. Say a déclaré qu'il fallait s'attendre à 80 ou 85 millions d'annulations. Ce qui entretient le déficit.

Calculons, en effet : d'un côté, 220 millions de crédits supplémentaires; de l'autre 110 millions de plus-values sur les impôts indirects; 8 millions sur l'impôt de 3 0/0 des valeurs mobilières; 85 millions d'annulations. Différence: 17 millions. Or, les remboursements d'avances par les grandes Compagnies atteignent déjà les deux tiers de ce chiffre en août dernier. Elles le dépasseront certainement avant la fin du mois, si ce n'est déjà fait.

Police des Cafés

Voici les dispositions essentielles de l'arrêté préfectoral réglant les heures de fermeture des cafés, cabarets, débits de boissons et autres établissements publics, à Lyon et dans le département du Rhône :

Les heures de fermeture des cafés, cabarets, débits de boissons à consommer sur place et autres établissements publics sont fixés, dans toute l'étendue du département du Rhône, ainsi qu'il suit :

1° A une heure du matin, en toute saison, pour la ville de Lyon;

2° A minuit, en toute saison, pour la commune de Villefranche;

3° A minuit, du 1er avril au 31 octobre.

A onze heures du soir, du 1er novembre au 31 mars, pour les communes du département du Rhône et celles du département de l'Ain qui font partie de l'agglomération lyonnaise; pour tous les chefs-lieux de canton du département et pour les communes qui ont plus de trois mille habitants et dont les noms suivent : Bourg-de-Thizy et Cours (arrondissement de Villefranche);

4° A onze heures du soir, du 1er avril au 31 octobre;

A dix heures du soir, du 1er novembre au 31 mars, pour toutes les autres communes du département.

Les dits établissements ne pourront jamais être ouverts avant le jour.

Le jour de la fête nationale du 14 juillet, les nuits de Noël et du Nouvel-An (du 24 au 25 décembre et du 31 décembre au 1er janvier), tous les cafés, cabarets, débits de boissons et autres établissements publics, sans distinction de localité, pourront rester ouverts la nuit entière.

Le présent arrêté aura son effet à partir du 20 décembre courant.

Les maires des communes autres que celles faisant partie de l'agglomération lyonnaise sont autorisés à prolonger l'ouverture des établissements publics, par mesure générale, les jours de foires, fêtes, marchés, fêtes légales ou locales, concerts et spectacles publics, tirage au sort et réversion.

Nous croyons savoir que, par arrêté spécial, M. le préfet étendra à l'agglomération lyonnaise, — dont la police est de son ressort immédiat, — les faveurs que l'article précité accorde aux autres communes rurales du département.

Les nouvelles mesures administratives concernant les établissements publics constituent, comparativement aux anciennes, un progrès important dans le sens libéral et décentralisateur. Elles seront surtout appréciées dans les grands centres comme Lyon, Villefranche, etc., où les nécessités de la vie industrielle et du négoce obligent le commerçant ou le manufacturier à rentrer chez lui à une heure avancée de la nuit : les établissements ouverts et éclairés offrent une sécurité pour le passant, qui se trouve ainsi garanti des rôdeurs de nuit, amis du silence et des ténèbres.

Enfin, un autre article prévoit les autorisations spéciales que les maires pourront donner à l'occasion des mariages ou autres fêtes privées. Nous espérons que cette faculté sera aussi étendue aux communes de l'agglomération, car il arrive souvent que, pris à l'improviste par une commande de repas de noces, par exemple, nos restaurateurs de banlieue n'ont pas le temps matériel de remplir les formalités exigées par l'ancien arrêté, savoir : demande adressée au maire pour avis, envoi au commissaire de police, expédition à la préfecture, et retour au maire, au commissaire et à l'intéressé.

Ce sont là questions de détail que notre nouveau préfet tranchera avec le libéralisme que chacun lui reconnaît; aussi ne nous en préoccupons-nous pas plus que de raison.

L'article 9 dit que les débits sont tenus de faire afficher, à leurs frais, dans la principale salle de leur établissement, un exemplaire de l'arrêté du 9 décembre. Ils ne trouveront pas à reprendre à cette obligation, étant donné les larges concessions que l'arrêté leur accorde.

Le préfet du Rhône, par application de l'article 2 de l'arrêté du 9 décembre 1882 et par mesure générale, décide que pour l'année 1883, dans les communes du département du Rhône et celles du département de l'Ain faisant partie de l'agglomération lyonnaise, les débits de boissons temporaires ou permanents pourront rester ouverts jusqu'à minuit les jours de foire, foires, marchés régulièrement autorisés.

RENSEIGNEMENTS

Un antidote. — D'après M. le docteur Luton, directeur de l'Ecole de médecine de Reims, tous les amateurs de « boquerie », tous les ivrognes peuvent désormais absorber du vin et de l'eau-de-vie sans rien craindre. Le docteur Luton a trouvé le contre-poison de l'alcool : c'est la strychnine, alcaloïde extrait de la noix vomique. Les personnes qui vivent au milieu de vapeurs alcooliques, les soutireurs, les distilla-

teurs, les marchands de vin et les buveurs qui ressentiraient un commencement d'alcoolisme n'ont qu'à prendre, chaque jour, quelques gouttes d'une liqueur contenant de la strychnine ou de l'infusion de noix vomique dans un verre de vin avant chaque repas; le soulagement ne se fera pas attendre.

Ceci n'est pas une plaisanterie, et c'est dans un pays de crus célèbres, c'est à Reims que le docteur Luton a trouvé le précieux antidote. Si les marchands de vin ne lui élèvent pas une statue, ce sont des ingrats.

Le Tabac. — L'hygiène défend-elle l'usage du tabac ? Le tabac est un de ces stimulants acres dont l'organisation et les mœurs de l'habitant des villes semblent lui faire éprouver le besoin.

Peut-être combat-il certaines influences, le brouillard, l'humidité, les miasmes, les mauvaises odeurs ? Peut-être casse-t-il l'ennui, en émuant, à la manière de l'opium, l'aiguillon des douleurs humaines ?

Tolérance donc pour l'usage de ce poison qu'on appelle tabac. Mais il est important qu'on sache combien l'abus est dangereux :

1° Il expose à l'inconvénient obligé de toutes les habitudes, je veux dire à une grande privation et à une souffrance réelle, si, plus tard, à un moment donné, il lui est impossible de la satisfaire.

2° L'usage journalier de la pipe de terre use très vite jusqu'à la racine les incisives sur lesquelles elle s'appuie.

3° Les pipes à tuyaux très courts, vu la proximité du feu, font fendre l'émail des dents et les ébranlent en favorisant l'engorgement des gencives.

On accuse à juste titre la pipe de produire le cancer de la lèvre inférieure, hideuse et cruelle maladie plus commune chez le fumeur que chez tout autre.

4° L'habitude du tabac qu'on croit innocente peut conduire insensiblement, si l'on n'y prend garde, aux vices les plus dégradants de l'humanité. Je ne dis pas, ce qui est faux, que tout fumeur en vient là; je dis, ce qui est vrai, que le fumeur imprudent marche dans cette voie.

5° L'usage du tabac conduit à l'hébétément par la perte de la mémoire et par l'affaiblissement de toutes les facultés.

6° On comprend combien est déplorable l'usage trop hâtif que font du tabac les jeunes gens et même les enfants : comme il provoque bien plus vite à cet âge l'épuisement, il contribue sans nul doute, au dépérissement de l'espèce, si sensible dans les grandes villes.

La vermine des porcs. — Les porcs sont souvent tourmentés par la vermine et particulièrement par les poux; ils se frottent alors vigoureusement contre les murs; parfois ils ne mangent plus, leur santé s'altère et ils maigrissent sensiblement, que faut-il faire ? On fait bouillir dans un demi-litre d'eau une petite poignée de graines de staphisaigre, vulgairement appelée herbe aux poux, et, avec la décoction, on lave fortement la peau du porc, et ces animaux ne tardent pas à périr.

LE JUGEMENT DE DIEU

Chacun sait qu'au moyen-âge, il y a quelque mille ans de cela, on avait de singulières façons de rendre la justice. Lorsque les preuves manquaient, et elles manquaient souvent, on n'avait rien imaginé de plus simple que les épreuves à la barre de fer, à l'eau bouillante, le combat judiciaire, etc., et on avait doté ces aberrations barbares du beau nom de jugement de Dieu. Qui a tort ? qui a raison ? cela est quelquefois difficile à démêler.... Eh parlez ! prenez une épée et battez-vous, Dieu se prononcera. Le vaincu sera le coupable ! Si ce n'était toujours le droit du plus fort, c'était au moins celui du plus adroit. Pour les grands, on avait trouvé des accommodements, ces messieurs pouvaient se battre par procuration, et c'était même un honneur bien prisé par les *ferrailleurs* de l'époque que celui de pouvoir ainsi fournir à leurs seigneurs les preuves de leur *dévouement*....

Aujourd'hui, le juge ne nous oblige plus à se battre comme à cette époque, mais on peut encore le faire de plein gré. Aussi en use, et il y a encore de beaux jours pour l'épée ou le revolver.

Pour en arriver à de telles déterminations, il faut sans doute des causes bien graves ? Pas du tout, on se bat pour un rien, peut-être quelquefois par goût ou par tempérament.

Après le duel est-on plus avancé qu'avant ? Sait-on mieux à quoi s'en tenir sur la question des torts ? Nenni ! Est-on sûr que le frappé est bien sûrement celui qui l'a mérité ? Hélas ! non. Cette coutume tant soit peu barbare que le moyen-âge nous a laissée n'est pas plus un jugement de Dieu qu'elle ne l'était à cette époque. Cela semble tout simplement absurde, et, de plus, ne pourrait-on pas dire que cela est criminel ?

MM. Laurent et Andrieux nous ont donné récemment un bien frappant exemple de l'absurdité du duel. L'affaire était délicate, les témoins nomment un arbitre, lequel arbitre, *en son âme et conscience*, prononce que M. Laurent doit être considéré comme l'offensé, et, conséquemment, M. Andrieux comme l'offenseur. On aurait pu s'en tenir là; mais M. Andrieux s'est bien chargé de démontrer à M. Laurent et à son arbitre qu'il avait raison, et bien raison, et cela tout simplement par un coup d'épée adroitement placé dans la joue de son adversaire. La mort aurait pu s'ensuivre. Eh ! qu'importe, n'était-ce pas pour le bon motif ?

Le fond de toute cette histoire, c'est, vous le savez, le petit ruban rouge dont le gouvernement de M. Duclerc a permis à M. Andrieux d'orner sa boutonnière, et cela pour les importants services qu'il a rendus à la France en la représentant près le roi d'Espagne. Il est vrai que pendant ce temps-là cette parcelle de France désignée sous le nom de cinquième circonscription électorale du Rhône était représentée à la Chambre des députés par..... par un fauteuil vide; mais, que voulez-vous, on ne peut être à la fois au four et au moulin. Enfin, ce petit ruban rouge placé au chapeau d'un conscript ou à la patte d'un coq eût été bien inoffensif, mais à la boutonnière d'un homme politique, c'est une toute autre affaire !!!

M. Andrieux, dans toute cette histoire, n'eût-il pas mieux fait de compléter franchement son devoir de député que de *ferrailer* ainsi des journalistes à qui la loi a, il n'y a pas très longtemps, accordé la liberté de la presse ? Il est plus d'un électeur de sa circonscription qui répondrait affirmativement à cette question, car ils estiment sans doute, pour la plupart, qu'il est bon qu'un député soit plus fort en économie politique qu'en escrime. Du reste, quant on est homme de valeur, il convient parfois de savoir dédaigner les pierres que l'on vous jette. Et puis enfin ne rencontrons-nous pas tous les

jours, dans nos rues ou sur nos routes, des gens qui, eux aussi, ont rendu, à leur façon, des services à la France, et qui, hélas ! ne porteront jamais le petit ruban rouge. Au fait, nous ne sommes peut-être pas encore tombés si bas qu'il nous faille absolument espérer une décoration pour trouver le courage nécessaire à l'accomplissement de notre devoir !

Néanmoins, ce doit être un moment solennel celui où les deux champions vont enfin livrer, à tous les hasards de chances presque toujours inégales, leur sort, ainsi que celui de leurs familles. S'ils y songeaient bien, peut-être se prendraient-ils à rire ? Mais, fichtre ! et l'orgueil blessé, et l'honneur..... toujours l'honneur..... et toutes ces subtilités que les mauvaises langues pourraient inventer !....

A la barrière, on est plus simple; lorsqu'on ne peut plus se regarder en face, on sort dans la rue, et là on va de cœur, négligeant toutes les solennités dont les duellistes s'entourent, on frappe durant cinq minutes, qui sur le nez, qui sur l'œil, puis les amis viennent, — il y a des amis partout.... — prennent les adversaires sous les bras et leur tendant les verres pleins de petit bleu : toc, toc, la colère est passée; le lendemain, on se regarde, on se trouve le visage tant soit peu bleu par le poing du voisin. Eh mon Dieu ! on ne fait pas des omelettes sans casser des œufs. C'est là un moyen expéditif de trancher les différends, il pourrait tout aussi bien mériter le nom de jugement de Dieu que le combat judiciaire du moyen-âge.

Dans tous les cas, nous le préférons infiniment au duel à l'épée, tout simplement parce qu'il est moins dangereux et qu'il n'est après tout ni plus ni moins absurde.

J.-P. BOUQUIN.

NOS MARCHÉS

Vins et Vignobles.

On nous écrit de Bordeaux :

« Au point de vue des transactions, cette semaine n'a été que la continuation de la précédente. Elle a été presque exclusivement consacrée à des achats de vin 1882. Quelque puissante qu'ait été l'impulsion donnée au mouvement qui s'est produit sur cette récolte, nous ne pouvons nous empêcher de constater que la qualité du vin n'a pas été assez éclatante pour déterminer la généralité des négociants de notre place à recommander les 1882. L'année est loin d'avoir été épousée par tout le commerce.

« Sans doute, les progrès réalisés par le vin depuis un mois sont palpables et indiscutables; mais la plupart des spécialistes, nous pouvons même dire la plupart de ceux qui passent pour les plus habiles appréciateurs et les plus prudents, sont d'avis qu'un vin parti d'aussi bas ne peut s'élever bien haut; aussi sont-ils restés et restent-ils encore complètement à l'écart.

« Quoiqu'il en soit, si les propriétaires avaient été assez sages pour mesurer leurs prétentions à la qualité, la récolte 1882 serait déjà tout entière entre les mains du commerce. Il y a eu un moment d'engorgement. Des prix très élevés ont été payés, mais l'enthousiasme ne peut être de longue durée, et il est bien à craindre que les récalcitrants n'aient à regretter avant peu d'avoir refusé les offres qui leur ont été faites. »

On nous écrit de Bourgogne que la situation est très tendue. D'un côté, le vigneron, très tenace, ayant des prétentions exagérées se basant sur le peu de rendement de la récolte, pour maintenir les cours élevés; d'un autre côté, le commerce qui comptait sur une baisse vu le calme complet, ne fait que des achats au fur et à mesure de ses besoins.

De Cette, on nous télégraphie :

« Calme plat.  
« Cours sans variation.  
« Marché nul.  
« L'année 1882 va, dans quelques jours, rendre le dernier soupir.  
« Elle finit, hélas ! tristement !  
« Puisse celle qui va bientôt succéder, dans ses premiers bégalements, sourire aux affaires et leur porter enfin un bagage qui manquera à son aînée, de malheureuse mémoire. »

Raisins secs à boisson

Il est de tradition que par ces temps de fête les affaires chôment et doivent chômer. Les raisins secs ont subi cette loi et vraiment nous n'avons à enregistrer aucune affaire sérieuse. Les acheteurs sont plus rares que jamais en présence de la baisse des vins qui semble vouloir s'accroître.

On retire au débarquement les achats en Corinthes, opérés dernièrement, mais sans précipitation et sans majorer, ces achats, quoique la marchandise livrée soit de belle qualité, ce qui prouve surabondamment que le calme dans les vins secs de raisin est absolu.

Ju-qu'aux Thyras qui quoique peu offerts ne sont l'objet que de petites, fort petites affaires.

Aux cours actuels, les acheteurs de raisins secs sont peu pressés et les spéculateurs craignant, non sans raison, un retour à la baisse, s'abstiennent de grosses affaires.

D'un côté, et quoi qu'en disent les vendeurs, les expéditions pour le Nord sont fort restreintes et ce n'est pas d'ailleurs de ce côté que peut venir la hausse ou même le maintien des cours.

Donc la généralité des acheteurs sérieux, gros ou petits croit à la baisse et c'est aussi notre avis.

En attendant, aucun changement à signaler dans la position de l'article.

Marché de ce jour : Sans affaires les acheteurs faisant défaut.

Table with 2 columns: Commodity and Price. Includes items like Corinthes nouveaux, Thyras purs, Yvelins, Mersinas 2e, Ericaras, Samos muscat nouveau, Id. noir, Chypre, Vourlas g. grains, Reuges, Beyrouth, Fignes Smyrne, Id. Espagne, Caroubes Espagne, Id. Chypre.

Céréales

Sauf sur quelques points qui touchent au Midi, la température a été meilleure pendant la huitaine qui vient de s'écouler. La culture a mis à profit ce temps pour parfaire les semailles et

dans le nord elles sont complètement terminées. Les marchés de l'intérieur ont été suffisamment approvisionnés pendant ce laps de temps et l'on a constaté une certaine animation dans les affaires sans toutefois qu'il y ait eu hausse dans les prix.

A Paris la demande a été meilleure, la plupart des usines ayant pu reprendre leur travail.

Sur le marché aux farines 9 marques, la hausse du courant a fait de nouveaux progrès par suite de la situation de place sur laquelle nous avons appelé l'attention dès le commencement du mois. Le livrable à partir de janvier est resté fort calme et s'est traité à des prix un peu inférieurs à ceux de la semaine précédente.

D'une part on redoute l'influence du stock que les hauts prix du courant vont sans doute attirer sur les époques postérieures et d'autre part l'opinion revient facilement à des idées de baisse dès qu'une amélioration de la température a lieu.

Dans la région du Midi c'est toujours le calme qui domine.

NOTES ET INFORMATIONS

AVIS

MM. les bouchers de Lyon et des environs sont prévenus que les signatures d'adhésion et d'engagement à la société nouvelle de l'Union de la boucherie lyonnaise pour l'odol-margarine et les suifs ne seront plus reçues après le 31 courant.

Dernier avis aux retardataires.

Vente publique des cuirs. — C'est mercredi prochain, 3 janvier, à 2 heures précises qu'à lieu la vente volontaire aux enchères publiques, par le ministère de M. Thévenin, commissaire-priseur à Lyon, d'environ 2,000 cuirs et 2,400 veaux provenant de la Société des Bouchers de Lyon. Nous le rappelons à nos lecteurs.

La subvention théâtrale. — C'est notre confrère le *Nouvelliste* qui le dit; or il est toujours bien informé, chacun sait ça.

La Commission des théâtres s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville.

Elle a décidé de porter la subvention théâtrale à la somme de 250,000 fr. : elle déposera son rapport à la prochaine séance du Conseil municipal qui statuera.

Le nouveau directeur sera nommé dans la première quinzaine de janvier.

Avec cinquante mille francs de plus, ce serait bien, mais le futur directeur compte peut-être sur une baisse des appointements. Les nouvelles de l'Opéra de Paris ne le faisaient guère espérer, mais si les pays voisins cessaient comme vent le faire la Russie, de couvrir nos artistes d'or et de billets de banques, ils resteraient en France.

Postes. — Les cartes. — A l'occasion des travaux exceptionnels du renouvellement de l'année, les heures des levées des boîtes seront avancées d'une heure dans toute la ville de Lyon, du 29 décembre au 3 janvier inclusivement. Que nos concitoyens ne se mettent donc pas en retard pour leurs correspondances.

Il paraît que la manie d'échanger ses cartes au jour de l'an est loin de disparaître et que les malheureux employés de la poste seront plus que jamais, cette année, accablés de travail. On a vainement essayé de remplacer l'envoi du carton et du Bristol traditionnel par une aumône aux pauvres représentant le prix des timbres qu'on aurait consacrés à en faire dépenser un même nombre à ses connaissances.

Mais il a été impossible de déraciner cet usage qui gêne tout le monde et que chacun s'impose pour son ennui et celui des autres.

Voulez-vous plaire ? — Voici le moment des surprises joyeuses et des étrennes. Pourquoi ne seraient-elles pas utiles et belles ? Les deux qualités ne s'excluent pas : elles s'appellent, au contraire, réciproquement. Or, dans votre entourage, amie qui me lisez, n'avez-vous pas des mères, des sœurs, des fiancées, des personnes à qui vous vous intéressez ? Vous savez bien que ce qui plaît le plus et le mieux aux dames, c'est de rester jeunes, fraîches, élégantes, mises au goût du jour et aux dernières modes. Eh bien ! vous avez un moyen infallible de leur faire plaisir — et peut-être de leur être agréables, c'est de les abonner à la *Mode de Paris*, édition hebdomadaire avec planches et patrons, ou à la *Mode Universelle*, édition bi-mensuelle.

Je vous conseille la *Mode de Paris*, avec planches coloriées et les PATRONS DÉCOUPÉS : car c'est là tout ce qu'il y a de plus complet, de plus coquet, de plus vrai, de plus attrayant, de plus féminin.... et de plus charmant à offrir pour les maris, les frères ou les amis.

Ces journaux, EXCLUSIVEMENT FRANÇAIS, sont la plus exacte expression de notre goût national. Il suffit d'un simple examen pour faire éclater leur élégante supériorité sur les banales et lourdes reproductions allemandes de nos modes, qui s'étaient dans certaines feuilles.

Nous engageons nos lectrices, pour s'en convaincre, à demander un numéro spécimen, qui leur sera envoyé gratuitement par l'Administration, 25, rue de Lille, Paris.

Les meilleurs Vins de France. — Sont-ce bien les meilleurs de toute la France ces vins exquis des Pyrénées-Orientales, que produisent surtout les environs de Banyuls-sur-Mer ? Nous n'osons l'affirmer — car les goûts sont partagés. Suivant notre tempérament, nos habitudes et notre état de santé, nous préférons tour à tour les Chaudes Côtes du Rhône, les toniques Bordeaux, les Champagnes mousseux et les joyeux Bourgogne; mais est-ce une raison pour dédaigner les excellents vins de liqueur que Banyuls-sur-Mer nous envoie, tels que le Mistela, le Muscat, la Grenache et le Rancio, secs ou doux, moelleux, roses, dorés, au gré de nos préférences ?

Il y a là, tout près de Banyuls, au Castell de Cabesadoyre, un propriétaire intelligent et loyal, M. JACQUES FERRER, qui tient à faire apprécier les vins de sa récolte et qui ne recule devant aucun sacrifice pour arriver à ce but. En veut-on une preuve ? Il vous expédie, contre un mandat de 20 francs, une caisse assortie de dix litres de ces vins de liqueur garantis, de toute première qualité, d'âge fait et de haute couleur, supérieurs à tout ce que vous avez essayé; et cet envoi vous est fait en gare de Banyuls, verre, emballage, droits de régie et camionnage compris. Le transport reste à vos frais, mais vous êtes libres de choisir la petite ou la grande vitesse.

Etes-vous incrédule ? Essayez. Etes-vous croyant ? Essayez encore. La réalité dépassera vos espérances. Est-il par conséquent un plus délicieux cadeau que chacun de vous puisse s'offrir à soi-même — s'il est égoïste, comme les gourmets — ou offrir aux autres, s'il est généreux comme le sont les gens satisfaits ?

Bureau des viandes de boucherie. — Le public est informé que le bureau des viandes de boucherie, qui était situé rue Centrale, 56, vient d'être transféré rue du Bât-d'Argent, 21, à l'hôtel de police municipale.

Société des Vétérinaires. — Dans sa dernière séance, la Société de médecine vétérinaire de Lyon et du Sud-Est a renouvelé son bureau de la manière suivante, pour 1883 :

Président : M. F. Quivogne, président du grand conseil des vétérinaires de France;

Vice-présidents : MM. Leclerc, de Lyon (Rhône); Bonnefond, de Vienne (Isère); Labully, de Saint-Etienne (Loire); Bouillard, de Mâcon (Saône-et-Loire); Nallier père, de Montluel (Ain);

Secrétaire général : M. Rivière fils, de Arbrèsle (Rhône);

Secrétaire annuel des séances : M. Dernelle, aux Charpennes, près Lyon;

Trésorier : M. Lagarrigue, de Lyon;

Archiviste : M. Dancé, de Lyon.

Le président et les cinq vice-présidents constituent le conseil de discipline de la Société.

Chambre de commerce. — Voici le résultat du scrutin de ballottage :

Nombre de votants. . . . . 487

Ont été élus :

MM. Roche-Alix . . . . . 484 voix.

Jacquand . . . . . 388 —

Ch. Payen . . . . . 326 —

Marnas . . . . . 300 —

Timbres d'épargne postale. — On achève en ce moment la fabrication des timbres d'épargne postale dans les ateliers spéciaux du ministère des postes et télégraphes.

Ils seront mis en vente partout, comme les timbres-poste.

Ce système a été emprunté à l'administration anglaise.

Ces timbres d'épargne postale seront mis en circulation le 1er janvier 1883.

L'avenue de Saxe. — Le moment tant désiré où le prolongement de l'avenue de Saxe sera entrepris approche enfin.

L'adjudication de ces travaux aura lieu le 11 janvier prochain, à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel de ville.

Un décret en date du 15 décembre courant a déclaré d'utilité publique le prolongement de la rue Jean-Baptiste-Say, à Lyon, entre le carrefour des Pierres-Plantées et la rue Pouteau.

P.-L.-M. — Depuis cette semaine, les trains express entre Nice et Marseille et Marseille et Nice seront munis d'un wagon-restaurant appartenant à la Compagnie internationale des wagons-lits.

Le prix d'une place dans ce wagon sera celui d'une place de 1re classe, augmenté d'un supplément de 2 fr. 50.

La nouvelle Compagnie vient aussi d'établir un nouveau tarif des billets d'aller et retour qui sera prochainement mis en vigueur. Ce tarif comprend une diminution de prix pour un grand nombre de localités, et la création de billets aller et retour pour plusieurs gares qui n'en étaient pas pourvus.

Ainsi, pour donner un exemple, les billets aller et retour pour Grenoble, qui coûtaient en première 22 fr. 40, ne coûteront plus que 19 fr.; en deuxième classe, 14 fr. 20 au lieu de 16 fr. 80, et, en troisième, 10 fr. 30 au lieu de 12 fr. 30. La réduction des prix pour les gares intermédiaires est dans les mêmes proportions.

Les pièces d'or suisses. — Les pièces d'argent suisses ne sont pas rares dans notre région; mais on n'y a jamais vu de pièces d'or : une raison qui dispense d'en donner d'autres, est que la pièce d'or suisse n'existe pas; ce n'est qu'à dater du 1er janvier que seront mises en circulation des pièces de 20 francs à l'effigie de la Confédération.

Statistique. — Grâce au fisc, qui prélève un impôt sur les chevaux, voitures et chiens, nous savons combien il y a en France d'équipages, diligences, omnibus à quatre et deux roues, et combien il y a de chevaux et chiens.

Voici les chiffres :

294,755 voitures à quatre roues et 795,957 à deux roues. — On n'a pas encore compté les brouettes.

Quant aux chevaux et mulets, il y en a 963,603.

Les chiens s'élevaient au nombre formidable de 2,455,096.

Les allumettes. — Depuis 1875 on a brûlé en France 190 milliards d'allumettes se répartissant ainsi :

Table with 2 columns: Year and Quantity. Includes years 1875 to 1882 (environ) and Total 190 milliards.

Ce qui représente une consommation moyenne par Français de 5,277 allumettes, pour cette période de huit années. La consommation moyenne sera pour 1882 d'environ 736 allumettes par tête de Français, soit une moyenne d'un peu plus de deux par jour ou de neuf par famille.

On estime que les trois quarts des allumettes produites sont consommées par les fumeurs.

Statistique des postes en France. D'après une statistique officielle qui vient d'être faite, l'Administration des postes, en 1881, a transporté 568,978,000 lettres, 351,000,000 journaux, 347,000,000 imprimés et 52,834,000 cartes postales.

Depuis quatre années, le mouvement postal s'est accru de 56 0/0.

En moyenne, chaque Français reçoit donc à peu près 14 lettres par an, et un peu moins de 10 numéros de journaux. Ces chiffres par leur énormité, ne frappent pas assez l'attention.

On ne se figure pas que les lettres, au poids moyen de 10 grammes de l'une environ, représentent plus de 6 millions de kilogrammes, poids que traîneraient à peine 3,000 chevaux attelés à des charrettes.

8.850.000 kilogrammes, c'est-à-dire de quoi charger un train de plus de 800 wagons.

Si les 568,978,000 lettres transportées l'année dernière en France étaient déployées et mises à plat les unes à côté des autres, avec leurs enveloppes, elles couvriraient environ 500 hectares.

Les journaux formeraient une surface d'au moins 17,000 hectares.

Dépêches à bon marché. — On a diminué le prix des télégrammes et les journaux peuvent recevoir de véritables articles.

Mais nos sommes encore loin des feuilles belges et nos confrères du matin doivent envier la presse de Belgique.

Les journaux d'Anvers avaient envoyé à Bruxelles des sténographes qui leur ont transmis heure par heure les détails du procès Peltzer par voie télégraphique.

Et comme l'administration y trouve son compte, il ne serait peut-être pas mauvais, au point de vue de la presse française, d'appeler sur ce petit progrès matériel l'attention de l'administration des télégraphes de notre pays.

Voilà une amélioration qui transformerait la situation de notre presse locale. Un journal qui, aujourd'hui donne 3,000 mots, soit 150 francs, ne paierait plus que 30 francs pour la même correspondance.

Mandats-poste et télégraphes. — La France et l'Angleterre viennent de conclure une convention aux termes de laquelle les envois d'argent par mandats de poste sont fixés à 10 c. par 10 fr. ou fractions de 10 fr.

Le maximum de chaque mandat est fixé à 10 livres sterling, en français : 250 fr. D'autre part, le tarif télégraphique entre la France et la Roumanie vient d'être abaissé. Le mot ne coûtera plus que 35 c. au lieu de 40.

Le Préfet du Rhône donne avis que, du 15 au 30 janvier 1883, les examens pour les emplois de commissaire de police ou d'inspecteur spécial de police des chemins de fer auront lieu à la préfecture.

Les candidats pourront prendre connaissance des conditions exigées et du programme, soit à la préfecture (4<sup>e</sup> division, 1<sup>er</sup> bureau), soit au Recueil des actes administratifs (année 1879, n<sup>o</sup> 41), déposé dans les mairies de Lyon et des communes du département.

Société de Géographie. — La Société de Géographie tiendra sa séance solennelle de récompenses le dimanche 7 janvier à 1 heure précise, à l'amphithéâtre de la Faculté des Lettres, au palais Saint-Pierre.

Ordre du jour : 1<sup>o</sup> Exposé des progrès de la civilisation en Afrique, par M. le président. 2<sup>o</sup> Distribution des récompenses. — Allocution du professeur d'histoire et de géographie militaire.

Allocation du professeur de géographie physique et commerciale. 3<sup>o</sup> Médailles aux voyageurs et récompenses aux lauréats de la Société.

Nouveaux journaux. — Aujourd'hui est mis en vente dans tous les kiosques, chez tous les libraires et marchands de journaux, la Chronique Lyonnaise, journal illustré.

Nous apprenons la transformation complète du Progrès agricole, de Villefranche, dont la rédaction en chef vient d'être confiée à M. Degrolly, ancien professeur départemental de l'Ain. A partir de janvier ce journal paraîtra tous les dimanches.

Pour paraître en janvier 1883, L'Actualité, journal des faits politiques et littéraires de la semaine, paraissant le lundi. 15 cent. le numéro dans toute la France. Boite du journal, rue de l'Hôtel-de-Ville, 52, Lyon.

Nous signalerons à l'attention de nos lecteurs le Moniteur des Loteries, qui vient combler une lacune dans la presse.

Le premier numéro du journal Le Guignol, politique, satirique, illustré, vient de paraître. Attention les gones !!

Séparation de biens (jugement.) Par jugement du 13 décembre 1882, Mme Maria Perroud, épouse du sieur Bourgeat, boucher, à Lyon, rue Mouney, 18, a été séparée de biens d'avec son mari. Avoué : M<sup>e</sup> Pondevaux.

Par jugement du 20 décembre 1882, Mme Jeanne-Marie Guillon, épouse du sieur Jean-Baptiste Jaricot, demeurant à Lyon, rue des Prêtres, 4, a été séparée de biens d'avec son mari. Avoué : M<sup>e</sup> Ruby.

Demandes en séparations de biens Mme Marie-Caroline-Joséphine Domengat épouse du sieur Domengat demeurant à Lyon, rue Sala, 42, a formé contre son mari une demande en séparation de biens. Exploité de M<sup>e</sup> Laporte, huissier, du 28 décembre 1882. Avoué : M<sup>e</sup> Chapuis.

Mme Jeanne Fayn, épouse du sieur Bied, ci-devant débitant de boissons, rue de Bonnel, 39, actuellement restaurateur aux Charpennes, impasse Lassalle, 16, a formé contre son mari une demande en séparation de biens. Exploité de M<sup>e</sup> Boniface, du 27 décembre 1882. Avoué : M<sup>e</sup> Glas.

M<sup>e</sup> Bernard, avoué, rue de la République, 58, invite les créanciers du sieur Simonnet, maître-maçon à Véuissieux, à produire leurs titres de créance entre ses mains, dans la quinzaine.

M<sup>e</sup> Chaîne, avoué, rue Centrale, 25, invite les créanciers du sieur Barbaud, pharmacien, place des Hospices, 5, à produire leurs titres en ses mains dans la quinzaine.

Audience des référés du 19 décembre 1882 M<sup>e</sup> Peiron, avoué à Lyon, rue d'Algérie, 19, a été nommé séquestre du sieur Sauzou, épicerie en gros, place du Petit-Change, à Lyon.

M<sup>e</sup> Chaîne, avoué, rue Centrale, 25, a été nommé séquestre du sieur Louis Naville, qui tenait un café à Lyon, rue de Séze, 27.

Audience du 22 décembre 1882. M<sup>e</sup> Pondevaux, avoué, rue Neuve, 7, a été nommé séquestre du sieur Jandard, qui tenait un comptoir, rue de l'Arbre-Sec, 1.

Vente de fonds de commerce M. Blanchin a acquis de M. Faillébin le restaurant et chambres garnies, rue Petit-David, 4. Réclamer à M. Martin, rue du Plâtre, 3.

M. Perrin, demeurant à Grenoble, rue Malakoff, 4, a acquis de M. Blanc, un fonds d'épicerie exploité à Lyon, quai Saint-Vincent, 50. Réclamer à M. Martin, rue du Plâtre, 3.

M. Bugnard a acquis de Mme veuve Arthaud, un fonds de café et chambres garnies, exploité par cette dernière, à Lyon, rue Voltaire, 40. Réclamer à M. Bourget, rue Terme, 27.

Mme Wodey, veuve Kobelin, demeurant quai des Brotteaux, 9, a acquis le fonds de restaurant des mariés Roux et Teillard, rue Grôlée, 38. Réclamer à M<sup>e</sup> de Rivoire, notaire, rue Centrale, 39.

M. Plantin, rue Sainte-Hélène, 38, a acquis le débit de boissons de M. Marchetti, rue de Gerland, 17 et 19. Réclamer à M<sup>e</sup> Laporte, huissier, rue Centrale 45.

M. Belle, rue Garibaldi, 95, a acquis de M. Marcel, la buvette qu'il exploitait cours Vitton, 42.

M. et Mme Bourbon ont acquis les marchandises de M. Cahen, négociant, cours Lafayette, 67. Réclamer à la Chambre syndicale des négociants, rue Longue, 23.

Les mariés Pissot ont acquis le fonds d'épicerie des mariés Madissier, cours Lafayette, 129. Réclamer à M. Martin, quai de la Charité, 1.

Mme Chauvet a acquis la boulangerie de M. Verdon, cours Vitton, 21. Réclamer à M. Voraz, rue Confort, 12.

Mme veuve Clément a acquis de M. Morin, le café dit « de la Loire », place Saint-Paul, 1. Réclamer à l'agence L'Hôpital, rue de l'Hôtel-de-Ville, 61.

M. Durdilly a acquis la boulangerie de M. Descaillot, place de l'Église, à Oullins. Réclamer à M. Imbert, rue Saint-Marcel, 7.

M. Dumas a acquis de M. Hérody un fonds d'épicerie situé rue du Commerce, 41. Réclamer à M. Rey, rue de Séze, 25.

M. Lazare Charleux, rue de Bourgogne, 8, a acquis de Mme veuve Tournissoud, divers objets mobiliers. Réclamer dans les dix jours.

Ouvertures de faillites Ouverture de la faillite du sieur Sandoz, commerçant, demeurant à Lyon, place du Petit-Change, 2. Jugement du 19 décembre 1882. Juge-commissaire, M. Dulac, syndic, M. Jules Fournier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 21.

Ouverture de la faillite du sieur Vinière, maître-meurier, à Vaugneray (Rhône). Jugement du 22 décembre 1882. Juge-commissaire, M. Jomain; syndic, M. Henri Feys, rue Sainte-Catherine, 13.

Ouverture de la faillite du sieur Lathoud, commerçant à Lyon, rue Richard-Vitton, 23, à Montchat, Jugement du 26 décembre 1882. Juge-commissaire, M. Favre; syndic, M. Félix Regaud, rue de la République, 49.

Ouverture de la faillite des sieurs Cherblanc, Grand et C<sup>ie</sup>, négociants droguistes à Lyon, rue Tupin, 12 et 14. Jugement du 26 décembre 1882. Juge-commissaire, M. Marius Jomain; syndic, M. Jules Rolland, rue de la Bourse, 53.

THÉÂTRES ET SPECTACLES

Grand-Théâtre. Le public, après les Evénements, dont le succès a été complet, attend impatientement la première représentation de Patrie, le grand et magnifique drame de Sardou. C'est ce soir qu'a lieu cette fête artistique et littéraire au premier chef; le Grand-Théâtre sera trop petit. Tant mieux pour M. Dufour!

Théâtre des Célestins. L'opérette règne actuellement en souveraine sur la scène des Célestins. Pour servir de pendant à la Mascotte, la direction a repris les Mousquetaires au couvent et se ménage encore de fructueuses recettes.

La pièce de MM. Paul Ferrier et Jules Prével n'a pas le mérite d'être neuve et originale; quant à la partition, à part quelques motifs heureusement développés, la musique de M. Louis Varney est assez indécise et fourmille de réminiscences. On rencontre notamment, dans certains passages, une ressemblance plus que frappante avec le troisième acte du Domino noir.

Les Mousquetaires au couvent sont montés avec le soin habituel que la direction des Célestins apporte jusque dans les moindres détails de mise en scène.

M. Jourdan chante le rôle de Brissac d'une façon fort convenable; nous regrettons seulement que cet artiste, en réel progrès, se permette un jeu de scène absolument dépourvu de distinction. Son partenaire Guzman (M. Tauffenberger, est toujours un chanteur correct; mais, parfois trop préoccupé de faire valoir son aimable personne, il oublie d'être naturel.

Un bon point à Milles Vandaelen et Sivori, qui ont accompli avec succès, dans les Mousquetaires, de vrais débuts.

Mlle Paola Marié, dans le rôle un peu effacé de Simone, a aussi, chaque soir, sa part de succès, surtout au 3<sup>e</sup> acte, dans une valse de M. A. Lugini, intercalée dans la pièce avec l'autorisation de M. Varney. Cette composition, sans prétensions, est écrite d'un style clair et facile.

Nos sincères compliments à son auteur. Si les peuples heureux n'ont pas d'histoire, dit notre confrère Passe-Partout, du Tintamaré lyonnais, le directeur de nos théâtres municipaux ne doit point en avoir; car, pour un homme heureux, M. Dufour est un homme heureux. Cet habile impresario marche de succès en succès. A peine avait-on oublié le joyeux carillon des Cloches de Corneville, que nous nous trouvons transportés par une Mascotte à la cour du roi Laurent XVII. Ce n'était pas un Truc d'Arthur, mais bien de M. Dufour, que celui de ressusciter la Chanson de Fortunio. Non content de ces exploits de clercs, nous voyons apparaître sur l'affiche les Mousquetaires au couvent. Nouveau succès pour la direction; la pièce est montée comme d'habitude, c'est-à-dire on ne peut mieux: les costumes frais, gracieux à l'œil, les rôles bien sus et bien tenus, un abbé Bridaine des mieux réussis.

Théâtre-Bellecour. La Favorite. — La troupe d'opéra à laquelle une indisposition persistante de M. Giraldoni, avait créé des loisirs pendant un espace de temps que tout le monde a certainement trouvé trop long, a repris jeudi soir la série de ses représentations et de ses succès.

Le Trouvère avait été la pièce à la Favorite; ne nous en plaignons pas, dit le Progrès.

Sur les trois premiers actes de l'œuvre de Donizetti, rien à dire; les interprètes s'y sont montrés

suffisants et, désireux sans doute de nous donner au quatrième acte la mesure de leur talent, ont ménagé leurs moyens outre mesure.

Mais comment garder rancune à des artistes de cette petite ficelle de métier — de ce câble, voulons-nous dire — lorsqu'ils paient en bel argent comptant à la dernière partie d'une représentation? Nous n'aurons pas, certes, cette mauvaise grâce, d'autant plus que le quatrième acte de la Favorite a été interprété d'une façon supérieure.

Mme Ferni a été remarquable; aussi cette artiste, dont le talent dramatique vient au secours d'une voix qui a dû être fort belle, mais qui manque aujourd'hui d'éclat, a-t-elle été l'objet de plusieurs ovations. On n'est pas, en effet, plus pathétique dans le duo final que ne l'a été Mme Ferni.

M. Abrugnedo a partagé avec sa camarade le succès de la soirée; un peu indélicat au premier acte, — nous avons dit pourquoi, — il est presque inaperçu dans les suivants jusqu'à l'instant où il a voulu nous prouver qu'il a une voix excellente dont il sait se servir supérieurement. Empressons-nous de dire qu'il lui a été facile de nous convaincre.

M. Sbordoni fait un superbe Balthazar; une jolie voix, une belle prestance.

M. Giraldoni a fort bien nuancé: Pour tant d'amour.

En somme, un ensemble très convenable et des passages parfaits.

Avec la Favorite, nous voilà donc en plein répertoire, et si, comme on nous le promet, la troupe italienne nous donne Rigoletto, le Barbier de Séville, — j'en passe et de meilleurs, — il y aura encore d'intéressantes soirées au Théâtre-Bellecour.

Devons-nous ajouter foi aux bruits qui circulent sur les excellents chanteurs, que nous avons la rare bonne fortune de posséder, seraient, dit-on, sur le point de nous quitter pour satisfaire à d'autres engagements? — Si tel est ainsi, il nous sera permis d'exprimer notre profond regret de leur départ prématuré et d'engager vivement nos lecteurs à profiter de ce que nous les avons encore pour se hâter de les entendre et les applaudir.

FOIRES ET MARCHÉS

Du 1 au 6 janvier 1883.

Département du Rhône. — 1. Chazay-d'Azergues, Saint-Romain-de-P. — 2. Brignais, Chambost-L., Larajasse, Lentilly, St-Julien-sur-B. — 4. Loire, Chambost-M. — 6. Les Olmes.

Département de l'Isère. — 2. St-Pierre-de-Chandieu, Aoste, Teche, Gillans, Entredeux-Guiers. — 4. Ternay.

Département de l'Ain. — 2. Chavannes-sur-Suran, Sault-Bronaz, St-Rombert, Trévoux, Meximieux. — 4. Neuville-les-Dames.

Département de Saône-et-Loire. — 1. Palinges. — 2. Tramays, Mont-St-Vincent. — 3. Epinac, Perrecy, Siniard. — 4. Lucenay. — Blanzay, Buffière.

Département de la Loire. — 1. Montbrison. — Pelussin, Bussy-Albieux.

LYON

Marché de Lyon-Vaise

Lundi 25 décembre 1882

Table with 5 columns: ESPECES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (1<sup>e</sup> q., 2<sup>e</sup> q., 3<sup>e</sup> q., 4<sup>e</sup> q.), PRIX extrêmes. Rows include Porcs, Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

Renvoi: 30.

Mardi 26 décembre 1882

Table with 5 columns: ESPECES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (1<sup>e</sup> q., 2<sup>e</sup> q., 3<sup>e</sup> q., 4<sup>e</sup> q.), PRIX extrêmes. Rows include Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

Renvoi: Bœufs et vaches, 60. Veaux, 0. Moutons, 860.

Jeudi 28 décembre 1882

Table with 5 columns: ESPECES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (1<sup>e</sup> q., 2<sup>e</sup> q., 3<sup>e</sup> q., 4<sup>e</sup> q.), PRIX extrêmes. Rows include Veaux, Moutons, Porcs.

Renvoi: 1670 moutons. 0 veaux. 0 porcs.

Vendredi 29 décembre 1882

Table with 5 columns: ESPECES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (1<sup>e</sup> q., 2<sup>e</sup> q., 3<sup>e</sup> q., 4<sup>e</sup> q.), PRIX extrêmes. Rows include Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

Renvoi: Bœufs et vaches, 30. Veaux, 0. Moutons, 260.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

MARCHÉS AUX BESTIAUX DE A SEMAINE

PORCS

Lundi 25 décembre. — La fête de ce jour explique le petit nombre de porcs amenés au marché et renvoi insignifiant de 30 têtes. Aussi la rareté de la marchandise en raison des besoins existants a-t-elle fait subir aux cours de la semaine dernière une hausse moyenne de 4 francs par 100 kilogrammes, hausse dont ont surtout profité les belles qualités. Mais c'est là un mouvement accidentel sur le maintien duquel nous croyons qu'on aurait tort de compter, car les porcs sont abondants à la campagne, et les approvisionnements du dehors sont loin de tarir.

Jeudi 28 décembre. — Il a été mis en vente 1023 porcs, et les prix extrêmes ont varié de 112 à 134 fr., au lieu de 114 à 135 fr. lundi dernier. Les qualités de choix, toujours fort recherchées, ne fléchissent point; mais les autres sont revenues aux cours d'il y a huit jours, c'est le statu quo.

Marché du lundi 25 décembre:

Table with 4 columns: Charollais, Bourgogne, Bressans, Morvan, Divers. Columns: vendus, 118 à 132, 119 à 133, 114 à 132, 120 à 135, 114 à 130.

RŒUFES

Mardi 26 décembre. — Les qualités de choix ont été recherchées pour les fêtes; mais elles sont un peu négligées aujourd'hui. D'où un certain relâchement sur la belle marchandise; mais les cours se maintiennent fermement pour les autres. Il n'y a donc aucune apparence de baisse, et il n'y a pas point complet.

Vendredi 29 décembre. — La vente reste difficile et les prix sont tenus moins raides que mardi, sans toutefois fléchir au-dessous des extrêmes alors obtenus. Nos prévisions se confirment donc sur toute la ligne. Il suffit de relire nos appréciations constantes des cinq dernières années.

Marché du mardi 26 décembre.

Table with 4 columns: Charollais, Bressans, Auvergne, Bourbonnais, Italie, Divers. Columns: vendus, 118 à 160, 116 à 162, 112 à 136, 118 à 162, 125 à 160, 112 à 150.

Marché du vendredi 29 décembre.

Table with 4 columns: Charollais, Bressans, Auvergne, Italie, Divers. Columns: vendus, 116 à 156, 114 à 160, 110 à 153, 123 à 162, 110 à 147.

MOUTONS

Mardi, 26 décembre. — L'Italie nous avait envoyé la plus grande partie des 1640 moutons qui ont été mis en vente et dont plus de la moitié ont dû être retirés. Les prix extrêmes sont restés de 140 à 180 fr. les 100 kil.

Jeudi, 28 décembre. — Nous avons eu 4378 moutons de diverses provenances, mais surtout de l'Italie (4700 et de l'Auvergne (960). Les belles qualités, cotées 198 fr., ont obtenu facilement 200 fr. et même plus; les autres sont restés sans grande variation, mais avec beaucoup de faveur; aussi y avait-il beaucoup de fermetés dans les cours, si les transactions manquaient un peu d'entrain. Aussi personne ne croit-il à la possibilité de la baisse.

Vendredi, 29 décembre. — Il y a 1440 moutons provenant surtout des renvois de la veille; plus d'activité et maintien facile des mêmes prix.

Marché du jeudi 28 décembre

Table with 4 columns: Charollais, Auvergne, Italie, Divers. Columns: vendus, 180 à 200, 165 à 190, 160 à 186, 150 à 180, 150 à 168.

SUIFS

Cours de Lyon, 27 décembre Suiifs en branche secs, 80 à 82 fr. Peaux de moutons sèches, de 1,70 à 1,90 le k.

SALAISONS ET SAINDOUX

Cours de Lyon.

Table with 2 columns: Lard en bande, Lard nouveau, poitrine, Saïndoux nu, foudu, 1<sup>er</sup> qual., Graisse lombard, Panna salée, Panna fraîche, Jambon blanc de Lyon, Saucisson de Lyon fin. Columns: 160, 170 à 180, 180 à 190, 165 à 170, 65 à 70, 470 à 500, 460 à 470, 490 à 200, 6 à 8, 5 50 à 5 75, 4 50 à 4 75, 2 80 à 3, 2 70 2 90.

FRUITS ET LEGUMES

Avis de la Maison A. MICHA, commissionnaire, successeur de M. J. BURDIN, rue Claudia, 17.

Cours du 29 décembre 1882

Table with 4 columns: Poids pois d'Afrique, Pois mangetout d'Afrique, Haricots fins, d'Afrique, Pommes Canada, Savoie, 1<sup>er</sup> ch., Poires à cuire, de Savoie, Noix sèches, 1<sup>er</sup> choix, Oranges d'Espagne, le cent., Mandarines d'Espagne, 50 fruits, Artichauts d'Afrique, le douz., Choux-fleurs du Midi, la douzaine. Columns: 80 à 90, 80 à 100, 150 à 160, 70 à 90, 40 à 45, 20 à 25, 15 à 18, 15 à 16, 40 à 45, 60 à 65, 35 à 40, 5 à 5 50, 2 50 3, 2 à 2 50, 3 à 4, 3 50 4 50, 1 50 1 75, 1 75 1 80, 2 à 4 0, 70 à 90.

MARCHÉ AUX GRAINS (GUILLOTIÈRE)

Lyon, 27 décembre 1882.

Blés. — Nous constatons au marché de ce jour l'absence de bon nombre de minotiers et négociants des environs ce qui est dû incontestablement au manque d'affaires, ainsi qu'aux fêtes de fin d'année.

Les prix pour les provenances de blés du pays restent stationnaires, tendance plus faible.

Rhône du Dauphiné, 1<sup>er</sup> choix, 24 50 à 25 25. Rhône du Dauphiné ordinaires, 24 à 25. Blé de Bresse, 1<sup>er</sup> choix, 24 25 à 25 50. Blé de Bresse ordinaires, 24 25 à 25 50. Blé du Bourbonnais, 25 à 27 75. Blé de Bourgogne, 24 à 25.

Les 100 k. gares de Lyon ou aux environs. Affaires limitées en blés étrangers.

Farines de commerce. — Les farines de commerce sont restées d'un placement assez facile sur notre place à des prix bien tenus sans qu'il y ait de mouvement de reprise à signaler. Les marques ordinaires semblent aussi moins offertes et ne subissent pas de changement.

Les farines de commerce resteront sans variation. Nous cotons donc par continuation.

Marques supérieures, 49 à 50. Farines de commerce première, 45 50 à 46 50. Farines — rondes, 40 50 à 41 50. (Par sac de 125 kil. en disponible, toile comprise 30 jours sans escompte, en gare de Lyon.)

Farines de boulangerie. — Nous ne voyons pas pour le moment de changement possible de prix, les achats de la boulangerie se font toujours avec une grande régularité.

Nous cotons: Farine première, 49 à 51 50. Farines rondes supérieures, 44 50 à 45 50. Farine roudes ordinaires, 43 à 43 50. Farines larytelées, 38 50 à 39 50.

Le sac de 125 kil. disponible suivant marque, toile comprise rendu au domicile de l'acheteur.

Graines fourragères. — Notre correspondant nous écrit de la Charité que la hausse se continue sur les trèfles violets. Ils sont recherchés aujourd'hui avec peu d'offres aux prix de 120 à 140 les 100 kil.

Les autres graines restent très calmes aux cours suivants:

Table with 4 columns: Graines de luzerne les 100 k., Graines de Sainfoin de coupe, Graines de sainfoin sans coupe, Graines Minette, Graines Ray-Gras, Graines Vesces. Columns: 100 à 120, 30 à 32, 28 à 30, 32 à 35, 60 à 65, 21 à 25.

Le tout les 100 kil. dans nos gares.

MARCHES AUX BESTIAUX

Marché de la Villette

Jeudi 28 décembre 1882

Table with 4 columns: ESPECES, AMENÉS, RENVOIS, PRIX les 100 kil. Rows include Bœufs, Taureaux, Vaches, Veaux, Moutons, Porcs.

Villefranche (Rhône), 18 décembre. Bœufs ou vaches amenés 190, vendus de 155 à 165. Veaux, 43, vendus de 100 à 110.

Bordeaux (Gironde), 26 décembre.

Table with 4 columns: Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons. Columns: amenés, vendus, les 50 kil., 253 190 70 90, 74 53 60 80, 218 153 75 90, 1500 1000 85 105.

Il y avait au marché de ce jour 1745 porcs qui valent de 55 à 68 fr. les 150 livres. Vente mauvaise.

GRAINS & FARINES

Paris, 28 décembre.

FARINES DE CONSOMMATION. — Les pluies continuelles que nous avons, et la hausse des cours d'eau rendent la meunerie plus réservée dans ses offres; mais la boulangerie qui a fait quelques provisions montrait très peu de disposition aux achats. Les prix ne varient pas.

Marque de Corbeil, 62 fr. Marq. de choix, 62 à 64 à 40 12 à 40 76. Bonnes marques, 59 à 61 à 37 58 38 85. Marq. ordinaires, 57 à 58 à 36 30 36 94. Le sac de 159 kil. toile à rendre, franco au domicile des acheteurs, au comptant avec 1/2 % d'escompte, ou à 30 jours sans escompte.

FARINES NEUF-MARQUES. — Hier soir, le mauvais temps persistant, la hausse a repris le dessus, et le courant du mois a été élevé de nouveau à 63.50. Ce matin, la fermeté persiste et l'on cote 63.60. Le livrable, par contre, est plus faiblement tenu. Janvier est offert à 57.60, mais ce

Disponible. . . . . 60 .. à ..  
 Livrable décembre. . . . . 60 ..  
 — janvier. . . . . 60 ..  
 — 4 premiers mois. . . . . 60 .. 60 25  
 — 4 mois de mars. . . . . 60 .. 60 50  
 — 4 mois de mai. . . . . 60 .. 60 25  
 Les 100 kil. net, fût compris, escompte 2 %.

**PETROLE.** — Mêmes prix.  
 Disponible. . . . . 53 .. à 54 ..  
 Livrable. . . . . 59 .. 61 ..  
 Essence de 700 à 710, disp. . . . .  
 On cote au détail à l'hectol. :  
 Pétrole raffiné, disponible. . . . . 42 .. à 43 ..  
 — livrable. . . . .  
 Marque Luciline prise à Paris ou Rouen :  
 Disponible. . . . . 43 .. à ..  
 Livrable. . . . .  
 Essence lavée disponible. . . . . 41 .. 42 ..  
 — livrable. . . . .

**Lille (Nord), 7 décembre.**  
 Huile de colza. . . . . Phect. 75 50 à ..  
 — lin de pays. . . . . 55 ..  
 — lin étranger. . . . . 54 50 ..  
 — colza épurée. . . . . 81 50 ..

**Marseille (B.-du-Rhône), 26 décembre.**  
**HUILES DE GRAINES COMESTIBLES** — Calmes  
 Les 100 kil.  
 Sésame surfine Levant, 100/103. — Sésame  
 Bombay, 85/88. — Sésame Kurrachée, 85/88.  
 Sésame fines 2<sup>e</sup> Levant, 75/80. — Sésame  
 2<sup>e</sup> Bombay, 69/70. Sésame Calcutta, 69/70. — Arachide  
 surfine Esp. 145/150. — Arachide Rufisque,  
 140/145. — Arachides surfine Gambie, 90/95. —  
 Arachide surfine Cazamance, 75/80. — Arachide  
 Décortig., 72/75. — Arachide Rio Nunez, 75/80. —  
 Pavot surfine, 70/75. — Niger surfine, 100/105.

**HUILES DE GRAINES LAMPANTES.** — Les  
 100 kil.  
 Sésames, 61/62. — Arachides, 72/75. — Col-  
 zas brutes, 78/80. — Colzas épurées, 85/88.

Ravison brute, 67/70. — Ravison épurée, 72/75. —  
 Lin Bombay, 65/68. — Lin Roumélie, 65/68.  
 Nota. — Ces prix s'entendent pour la marchan-  
 dise nue, au comptant.

**ALCOOLS — VINS**  
**Paris, jeudi 28 déc. — Cours commerciaux.**  
**ALCOOLS.** — Absence presque complète d'affaires  
 Prix faibles.  
 On cote l'hect. à 90 degrés, entrepôt :  
 Disponible. . . . . 50 25 ..  
 Livrable Décembre. . . . . 50 25 ..  
 — Janvier. . . . . 50 75 ..  
 — 4 premiers mois. . . . . 51 50 81 75  
 — 4 mois de mai. . . . . 53 75 ..  
 Circul.: Pipes, 250.  
 Stock.: Pipes, 16.775.

**Lille (Nord), 27 décembre.**  
**ALCOOL.** — Alcool fin disponible à 48 fr. l'hect.  
 Les 3/6 extra-fins et surfins font prime de 5 à 10  
 fr. l'hectolitre.

**SUIFS, SAINDOUX, SALAISONS**  
**Paris, le 28 décembre.**  
 La cote officielle du suif frais de la boucherie de  
 Paris a été fixée à 100 fr., hors de Paris, soit sans  
 variation sur le cours précédent.  
 Le suif fondu est à 112, dans Paris.  
 Le suif en branches (rendement moyen de 75 0/0),  
 75/80.

**Le Havre (Seine-Inférieure), 27 décembre.**  
**SAINDOUX.** — On a fait, hier soir, 350 tierçons  
 Wilcox à livrer fin décembre à 56.50. Aujourd'hui  
 les prix se sont raffermis, et l'on a payé 67.50, puis  
 67.75 pour 750 tierçons d'ivoire sur le même mois.

**SUCRES & MÉLASSES**  
**Paris, 28 décembre. — Cours commerciaux.**  
**SUCRES.** — Transactions peu nombreuses. Prix  
 en hausse.

Courant décembre. . . . . 59 .. à ..  
 Livrable janvier. . . . . 59 ..  
 — 4 premiers. . . . . 59 50 ..  
 — 4 de mars. . . . . 61 75 ..  
 — 4 de mai. . . . . 62 25 ..

**SAVONS**  
**Marseille (Bouches-du-Rhône), 27 décembre**  
**SAVON** de Marseille, garantis sans mélange.  
 Blanc à l'huile d'olive, les 100 k. en fabr. 74 ..  
 Bleu pâle et vif, coupe ferme, marg. spéc. . . . .  
 — marg. spéciale. . . . . 53 ..  
 — coupe ferme. . . . . 50 ..  
 — coupe moyenne ferme. . . . . 49 ..  
 — coupe moyenne. . . . . 48 ..  
 — rec<sup>t</sup> p<sup>r</sup> l'expa. . . . . 47 ..  
 Unicolores, les 100 kil. emb.  
 Blanc, corps gras divers. . . . . 58 .. à 62 ..  
 Savons pour teinture. . . . . 50 ..  
 Oignons à froid. . . . . 35 .. 40 ..  
 — dits mi-cuits, à bas titre. . . . .

**Mélangés.** Bleu pâle et vif mélangé au talc, les  
 100 kil. emb.  
 Coupe ferme. . . . . 40 ..  
 — moyenne. . . . . 39 ..  
 Recuit pour l'exportation. . . . . 40 ..  
 1<sup>re</sup> qualité. . . . . 40 ..  
 2<sup>me</sup> — — — — — 38 ..  
 Les 100 kil. en fabrique.

**CAFÉS ET CACAOS**  
**Marseille (Bouches-du-Rhône), 27 décembre.**  
**CAFÉS BON GOUT.** — Fermes.  
 Il est arrivé :  
 750 sacs Java, par vap. Prins Frederik.  
 Voici nos cours par 50 k. ent. esc. 1 à 2 p. 0/0.  
 1<sup>re</sup> — Domingue, sup. 54 à 58. — Saint-Domingue  
 ordinaire, 45 à 48. — Maracibo, 48 à 52. — Bourbon  
 pointu, 85 à 95. — Moka trié, 125 à 137. —  
 Puerto-Rico, 85 à 95. — Guayra gragé, 67 à 65, —

Guayra non gragé, 48 à 53. — Guatemala, 51 à 54.  
 — Mysore trié, 87 à 92. — Malabar natif, 71 à 75  
 — Ceylan plantat. tr. et cl., 80 à 100 — Cey  
 natif tr. et cl., 80 à 85. — Costa-Rica gragé, 80 à  
 85. — Java bon ordinaire, 60 à 72. — Demerary,  
 W J, 82 à 105 — Bonthyne, 48 à 50. — Manille,  
 52 à 55

**Le Havre (Seine-Inférieure), 27 décembre.**  
**CAFÉS.** — Les ventes en disponible sont plus  
 suivies, principalement en cafés vieux de Haiti et  
 du Brésil. Les prix sont sans changement. On note  
 aujourd'hui :  
 358 sacs Haiti, Port-au-Prince (vieux), 43 fr.; 50  
 sacs dito, Cap, vieux, 48 fr.; 145 sacs dito, Jacmel  
 (vieux) 49 50; 428 sacs dito Cayes (vieux) 43 fr.; 97  
 sacs Laguayra, 56 fr.; 308 sacs dito, 52,50; 100 sacs  
 Rio, 33 fr.; 100 sacs dito, 30 fr.; 830 sacs Santos,  
 43 fr.; 537 sacs dito, 48 fr.  
 A terme la tendance est plutôt calme; on note  
 seulement 1,000 sacs Santos good average, à livrer  
 sur juin (traités hier soir), à 44 fr. et 1,000 sacs  
 dito traités aujourd'hui aux mêmes conditions.

**Bordeaux (Gironde), 27 décembre.**  
**CAFÉS.** — Calmes; prix sans changement. On a  
 vendu 632 sacs Guayra et Puerto-Cabello gragé à  
 63 fr.; dito non gragé à 53 fr. les 50 kil.

**CACAOS.** — Calmes, prix bien tenus. On a vendu  
 45 sacs Guayra-Machala à 73 fr. les 50 kil.  
**FRUITS SECS**  
**Marseille (Bouches-du-Rhône), 26 décembre.**  
**FIGES** Cozenza façon, corb. de 25 k. 35 38  
 » Rosa. . . . . 38 42  
 » Vraies Cozenza. . . . . 45 50  
 — supérieures. . . . . 52 62  
 » de Smyrne, c/de 1 à 5 k. t. 10%. 105 ..  
 » de Mayr., c/de 10 k., t. 12%. 44 45  
 » de Bougie, valises de 25 à 30 k. 27 50  
 » Dollys, valises de 25 à 30 k. 26 50 27  
 » Espagne, à distillerie. . . . . 18 50  
**PRUNEAUX** Fleuris, à dist. 70 à 80 k. 170 ..  
 t. 10 0/0.

**Arriyages des provenances ci-après:**  
**FIGES.** — 3192 corb. Naples. — 415 val. Bougie.  
 — 472 corb. Amanteo. — 205 corb. Messine. —  
 185 corb. Paolo.  
**RAISINS A BOISSONS.** — Marché calme et prix  
 nominaux.  
 Petits grains Thyra, 40 à 50. — Petits grains  
 ordinaires 30 à 36. — Gros grains Samos, 41 à 50  
 Gros grains Chesme, 42 à 43. — Gros grains ordi-  
 naire, 30 à 36. — Gros grains Chypre, 48 à 50.  
 — Gros grains Chypre bouillis, 40 à 42. — Rouges  
 Dénia, M à 20. — Rouges Vouira, 43 à 45. — Rouges  
 Samos muscats sains, 35. — Noirs Corinthe, 51 à 52.

**DIVERS**  
**Marseille (Bouches-du-Rhône), 26 décembre.**  
**RIZ.** — Nous cotons les 100 kil. en sacs.  
 Riz de Bologne, 50 à 55. — Riz glacé, 41.50 à 50  
 Riz écume (8 étoiles), 39. — Rizon (6 étoiles),  
 38 à 40. — Riz Rangoon extra, 29.50 à 30. — Riz  
 Rangoon, n° 1, 29. — Riz Rangoon brisé,  
 25, 30.  
**POIVRES.** — Toujours bien tenus.  
 Nous cotons par 50 kil. ent. esc. 2 p. 0/0.  
 Poivre blanc Singapour, 425 à 130. — Poivre blanc  
 Penang, 118 à 125. — Poivre noir Tellichery, 80 à 83.  
 — Poivre noir Singapour, 72 à 74. — Poivre noir  
 Sumatra, 67 à 70. — Poivre noir Java, 64 à 67.  
 — Poivre noir Saigon, 68 à 71. — Poivre noir Malabar,  
 72 à 75.  
**St-Laurent-de-Chamousset, 25 décemb.**  
 Beurre, le kil. . . . . 2 30  
 Œufs, la douzaine. . . . . 1 05 1 25  
 Gros fromages, le kil. . . . . 45 55  
 Petits rougerets, le kil. . . . . 1 20 1 25  
 Le Gérant : ANTONIN DÉBITON.  
 Lyon, imp. PERRELLON, gr. r. de la Guillotière

## VENTE VOLONTAIRE

Aux Enchères publiques

# DE

# CUIRS VERTS

A la requête de M. N. LEHMANN, gérant de la Société des Bouchers de Lyon,  
 35, Rue de la Pyramide (passage Mas), à Vaise,

## D'environ 2,000 Cuirs et 4,000 Veaux

A l'Hôtel des Ventes, rue de l'Hôpital, 6, au 1<sup>er</sup>

### LE MERCREDI 3 JANVIER 1883, A 2 HEURES PRÉCISES

Par le ministère de M<sup>r</sup> THÉVENET, commissaire-priseur à Lyon

**CLAUSES ET CONDITIONS DE LA VENTE**

- 1<sup>o</sup> Cette vente comprend les marchandises à livrer du 6 janvier au 5 février inclusivement ;
- 2<sup>o</sup> Les marchandises seront vendues au comptant, sans escompte, au plus offrant et dernier enchérisseur, et seront payées en espèces, contre livraison ;
- 3<sup>o</sup> Les enchères ne pourront être moindres de 25 cent. par 50 kilogrammes ;
- 4<sup>o</sup> Les marchandises seront livrables dans les abattoirs de Perrache et de Vaise ; les livraisons se feront tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés ;
- 5<sup>o</sup> Cette vente comprenant la totalité des réceptions, les acquéreurs des deux derniers lots de chaque catégorie de cuirs ou de veaux auront à prendre livraison du solde, qu'il soit supérieur ou inférieur à la quantité vendue ;
- 6<sup>o</sup> L'adjudicataire payera entre les mains de M. LEHMANN le montant de son adjudication, et, en sus, les droits d'enregistrement et de courtage qui sont de 65 cent. par 100 francs ;
- 7<sup>o</sup> Faute par l'adjudicataire de prendre livraison dans les délais fixés, la marchandise sera revendue à sa folle-enchère, à ses risques et périls, trois jours après la sommation qui lui aura été faite de recevoir, et sans qu'il soit besoin de jugement ;
- 8<sup>o</sup> Tous les acquéreurs restent dans le droit commun d'acheteur, de vérifier par eux-mêmes, ou de faire vérifier par le mandataire qu'ils désigneront, les marchandises offertes en livraison ;
- 9<sup>o</sup> L'acheteur paiera, à titre de pourboire des garçons bouchers, 30 cent. par cuir dépouillé sans défaut, et 20 cent. par veau dépouillé sans défaut ; le salage des boeufs lourds 0 fr. 65 par cuir, des boeufs moyens et légers et vaches lourdes, 50 c. par cuir, des vaches légères, 40 cent., des veaux, 10 cent. — Ficelage, 7 cent. par cuir et 3 cent. par veau. — Transport à domicile ou en gare, les boeufs lourds, 20 cent. par cuir, les boeufs moyens et légers et les vaches lourdes 15 cent., les vaches légères 10 cent., et les veaux 5 centimes.

Cette vente a lieu en vertu de deux jugements rendus par le Tribunal de Commerce de Lyon, les 3 et 24 mars 1882, enregistrés.

**ON DEMANDE** un commanditaire associé ou intéressé, un apport garanti pour extension à donner à industrie spéciale brevetée.  
 S'adresser à l'Office de Publicité lyonnaise, rue Centrale, 32.

## CASINO DE VAISE

BRASSERIE ET HOTEL JACOLIN  
 Pont d'Ecully (Station des tramways)

**DIMANCHE 31 DÉCEMBRE**  
**SOIRÉE EXTRAORDINAIRE**

Avec le concours de

**M. Claude GAUTHIER**, le baryton aimé de Lyonnais, sortant du Casino de Lyon  
**M. DOVAL**, comique excentrique des grands concerts de Paris  
**M<sup>me</sup> MAS**, comique excentrique du Pavillon de l'Horloge, à Paris.  
**M<sup>me</sup> FLEURY**, chanteuse légère  
**M. DAIZERO**, Japonais

Opérettes, duos, romances, scènes à transformations, pantomimes, etc.  
 Bureau à 7 h. — Rideau à 7 h. 1/2

**MÊME PROPRIÉTÉ**  
 Salle de 500 couverts, Salle de réunion, Salle de danse, Salle de réception, Salons de sociétés, Jardins, Tonnes, Jeux divers, Noces, Festins, etc.

## RIVOIRE

MENUISIER EN TOUS GENRES

Plots bois debout pour la Boucherie

Rue de la Pyramide, 108, Saint-Simon  
 Près le marché aux bestiaux  
**LYON-VAISE**

Vente de Fonds de Commerce

### GRAND BUREAU DE PLACEMENT

DES DEUX SEXES  
**KLEIN et C<sup>e</sup>**, rue Dubois, 27  
 près le Crédit Lyonnais.

MM. les Garçons Bouchers et Charcutiers porteurs de bons certificats seront placés gratuitement.  
 Boite au Marché de Vaise, chez M. JACQUES, tailleur.  
**A VENDRE 30 FONDS DIVERS**  
 dans tous les prix.

## LE CRÉDIT VIAGER

Compagnie d'Assurances sur la Vie  
 Sous le Contrôle du Gouvernement  
 FONDÉE PAR DÉCRET DU 29 MARS 1854

**CAPITAUX DE GARANTIE : 32 MILLIONS**  
 Opérations réalisées. . . . . 242 Millions.  
 Capitaux payés aux assurés et aux rentiers. . . . . 42 Millions.

**Rentes viagères**  
 aux taux de 10, 12, 15 p. 0/0.

Assurance de Capitaux différés de 10,000 francs payables par voie d'amortissement dans un délai de 1 à 70 ans.  
 Moyennant une prime unique de 1,050 francs ou 20 primes annuelles de 80 francs, tout souscripteur est assuré de toucher par lui-même ou par ses ayants droit une somme de 10,000 francs.

**ASSURANCES**  
**EN CAS DE VIE ET EN CAS DE DÉCÈS**  
 Pour tous renseignements, s'adresser à Paris, 92, rue de Richelieu.

**A Lyon :** MM. BRANCIARD, 6, rue de la République; DUCOURBEAU, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville.

## LE SAVON PHÉNIQUE

de L. FOUGEROUX, de Lyon

Se recommande par son principe anti-épidémique. Il opère avec succès contre les engelures, crevasses, coupures, boutons et toutes maladies de peau provenant de l'acreté du sang.

**Indispensable dans la toilette intime**, il préserve des maladies contractées surtout en voyage par le contact des linges ou objets malpropres.

En vente chez les Pharmaciens, Herboristes et Parfumeurs.  
 (Boîte : place des Terreaux, 2).

## BOULANGERIE

A VENDRE

Bien achalandée, Clients sérieux  
 Au centre de Lyon

**PRIX : 2,000 FRANCS**

S'adresser à l'Office de publicité lyonnaise, rue Centrale, 32

## BONNES OCCASIONS

A CÉDER

Un comptoir bien situé, prix : 17,000 fr.; bénéfices, 5,000 fr.; agencement neuf.

Un fonds de liqueurs, gros et demi-gros, ancien; prix : 8,000 fr.

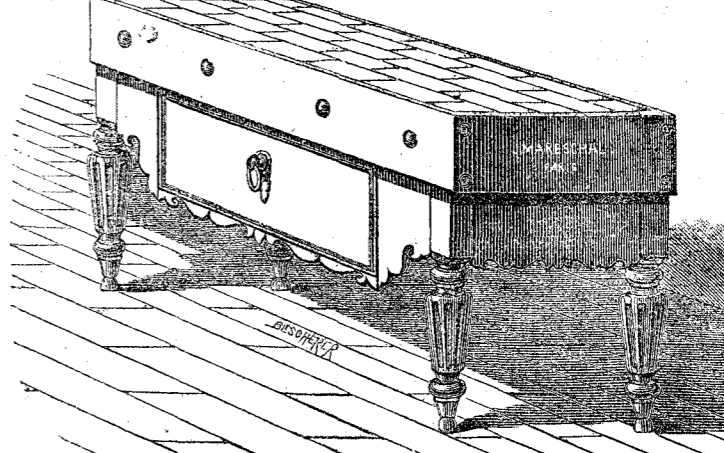
Pour renseignements, s'adresser à l'Office de publicité, 32, rue Centrale.

Diplôme d'honneur (Grand Prix) Exposition Internationale 1879

## JULES MARESCHAL, A PARIS

185, Rue d'Allemagne (dans l'impasse)

INSTALLATIONS, MACHINES et OUTILLAGE pour BOUCHERS et CHARCUTIER



On fabrique les étaux montés de tous genres et de toutes dimensions en longueur, largeurs et épaisseurs à la demande des clients. — On livre également des étaux nus, c'est-à-dire sans la monture. Prix compris les quatre équerres aux angles en fer poli.  
 En 20 centimètres d'épaisseur et 60 centimètres de large. . . . . 45 fr. le mètre.  
 En 25 — — — — — 52 fr. —  
 En 30 — — — — — (double face) et 60 cent. de large. . . . . 7 fr. —  
 En 50 — — — — — 125 fr. —

Grilles et fermetures d'hiver en fer, du genre le plus moderne. — Tables en fer à dessus de marbre de toutes dimensions. — Treuils fixes et treuils roulants pour abattoirs, etc., etc.  
 On peut traiter par correspondance. — Pour les grilles la maison envoie un employé pour prendre les mesures sur place et donner le prix d'avance.

Représenté à LYON, par MM. H. SAURET-GILLON et C<sup>e</sup>  
 70, COURS LAFAYETTE.

Agence d'Affichage et de Publicité

# J. MALIGNON

Afficheur des Théâtres et de diverses Administrations. — Affichage à Lyon, la Campagne, et toute la France. — Distribution de Prospectus, Circulaires. Lettres de décès. — Pliage de Circulaires, mise sous bandes et enveloppes. — Confection d'Adresses manuscrites.

## IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

LYON — 36, RUE GROLÉE, 36 — LYON

## Vente et Achat de fonds de Boucherie et Charcuterie

**BUREAU DE PLACEMENT**  
 Des Garçons Bouchers et Charcutiers

# J.-M. MICHON

21, Chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 21, LYON-VAISE  
 Ouvert les jours de marché, de 9 à 2 heures  
 SUCCURSALE : 48, rue Saint-Jean, 48, LYON

A vendre, ville voisine, bon Fonds de Boucherie. Location, 600 fr. Bail, 6 ans. Affaires : 2 boeufs 1/2, 6 moutons, 3 vaches. Prix, 8,000 fr.

Fonds de Boucherie, banlieue de Lyon. Location, 800 fr. Affaires, 1 boeuf 1/2, 6 moutons, 3 veaux. Prix, 4,500 fr.

Fonds de Boucherie, centre. Location, 800 fr. Bail, 8 ans. Affaires, 14 boeufs, 12 moutons, 5 veaux. Prix, 9,000 fr.

Fonds de Charcuterie, Croix-Rousse (Occasion). Location, 750 fr. Prix, 4,000 fr. Travail assuré.

Plusieurs fonds de Boucherie et Charcuterie à vendre à Lyon et dans les environs, depuis 3,000 jusqu'à 20,000 fr.; bonnes occasions.

**On demande des Garçons charcutiers ainsi que des Apprentis bouchers et charcutiers**

## LYON AU ROSBIF LYON

GRANDS

# ÉTABLISSEMENTS DE BOUILLON

**C. GAILLETON**  
 7, PLACE HENRI IV, près la gare de Perrache  
 42, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE  
 QUAI de la PÊCHERIE, 4, près la gare Saint-Paul (Terreaux)

**SALONS DE FAMILLE**

NOTA. — Ces restaurants sont fondés exactement d'après le même modèle que les Bouillon Duval, en si grande réputation à Paris

ADMINISTRATION : Rue de Bonald, 4 — ENTREPOT DE VINS : Vente en gros, rue Cavenne, 14

# BALAND AINÉ

TAILLANDIER  
 USINE chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 22  
 PRÈS LE MARCHÉ AUX BESTIAUX  
**LYON-VAISE**

Spécialité de TAILLANDERIE pour Bouchers, Charcutiers, Cuisine, etc.  
 ÉTAUX de Paris en bois debout à l'usage des bouchers, charcutiers, restaurateurs

**FABRIQUE D'OUTILS EN TOUS GENRES**  
 Aiguillage tous les jours de toutes sortes de pièces  
 INSTRUMENTS ET OUTILS POUR 'AGRICULTURE

## ASTHME & CATARRHE

Guéris par les CIGARETTES ESPIC, 2 fr. la Boîte

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉURALGIES  
 Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS. Vente en gros, J. ESPIC,  
 100, rue Saint-Lazare, 113. — Envoyer le mandat sur chèque à l'Espic.